

BIEN VIVRE EN VANNE ET PAYS D'OTHE

Services, démarches
et informations pratiques
de votre territoire



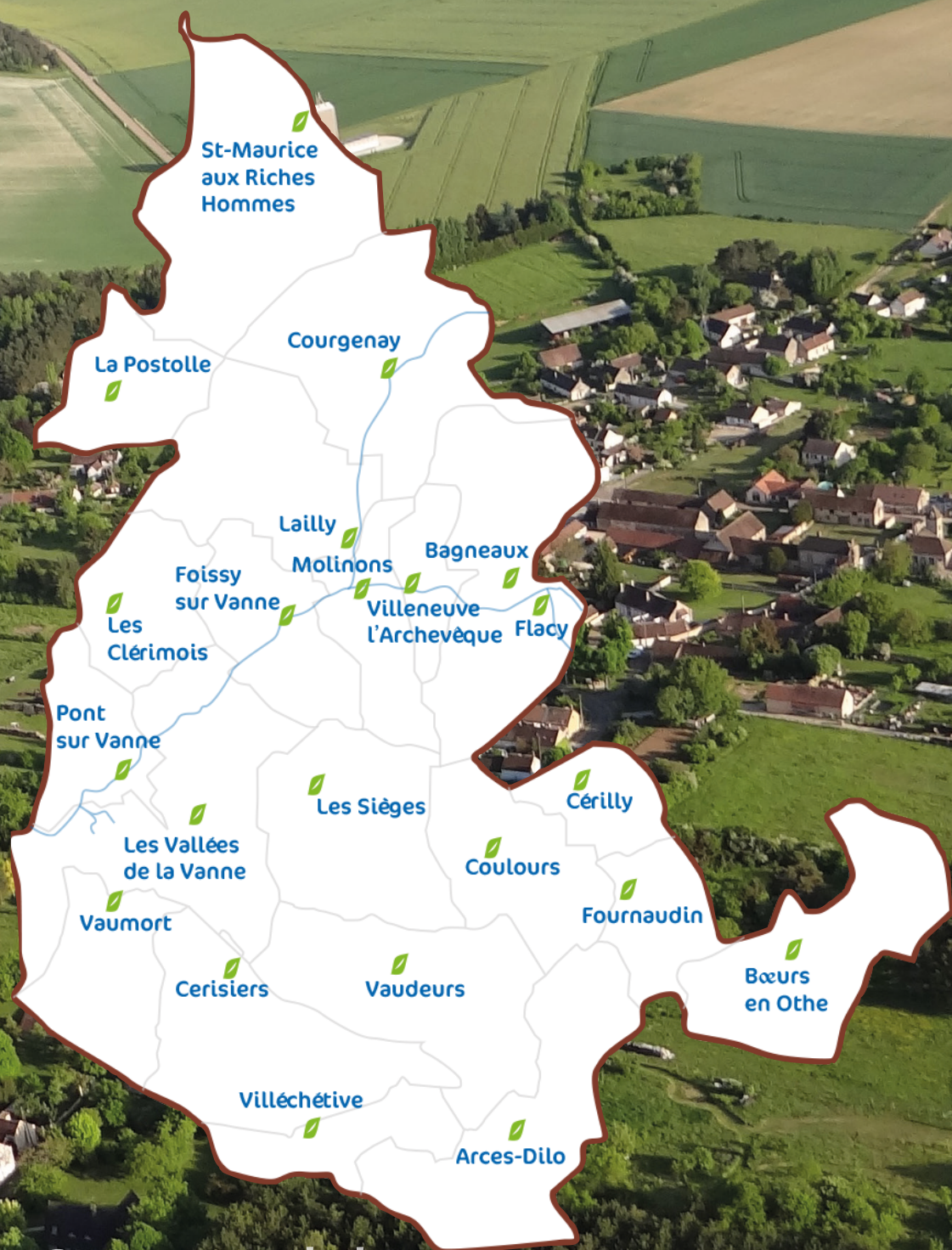
CCVPO

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA **VANNE**
ET DU **PAYS D'OTHE**



Octobre 2026

BIENVENUE EN VANNE ET PAYS



Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

1 Place de la Liberté - 89190 Villeneuve l'Archevêque
Siège social : 36-38 Rue de la République - 89190 Villeneuve l'Archevêque
accueil@ccvpo.fr - 03 86 86 70 99
Cet ouvrage est imprimé sur papier issu des forêts gérées durablement.
Facebook : /CCVPOCommunication • Instagram : /ccvpo89
INTRAMUROS Site internet : www.ccvannepaysothe.fr
Directeur de la publication : Claude Léger • Rédaction : Service communication.
Crédits photos : service communication, associations locales, communes de la CCPVO, Freepik • Impression : Leroyer Impression. ZI - Rue Gutenberg, 89500 Villeneuve-sur-Yonne • ISSN 3097-8300, dépôt légal à parution.

Vous souhaitez réagir à un article, avoir plus d'informations sur un sujet précis, ou simplement nous faire part de vos remarques et idées ? Vous pouvez nous contacter par email à communication@ccvpo.fr

Sommaire

/ Votre intercommunalité



Le mot du Président	04
Comprendre la Communauté de Communes	05
Le conseil communautaire	06
Les services de la CCVPO	08

/ Jeunesse et lien social



Convention Territoriale Globale (CTG)	10
Territoire Éducatif Rural (TER)	11
Conseil Jeunes VPO	11
Club Ados	12

/ Un territoire dynamique



Développement économique	13
Tourisme et attractivité du territoire	14
Communication	24

/ Votre cadre de vie



Déchets & environnement	26
Territoire en transition écologique et alimentation durable.....	30
Assainissement	32
Urbanisme	36
Services techniques	38

/ Accès aux droits



France Services	41
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	42
Permanences sociales de proximité	43
Protection Maternelle et Infantile (PMI)	44
Relais Petite Enfance (RPE)	46
Aide à domicile	47

/ Santé



Numéros utiles	48
Médocabus	49
Professionnels de santé	50
Établissements médico-sociaux	53
Contrat Local de Santé (CLS)	54



Le mot du Président



Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce livret de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

Notre territoire est riche de ses 22 communes, de ses paysages préservés, de son patrimoine, de ses associations, mais surtout des femmes et des hommes qui le font vivre chaque jour. Entre ruralité, dynamisme et solidarité, le territoire de la Vanne et le Pays d'Othe offre un cadre de vie authentique auquel nous sommes profondément attachés.

À travers ce document, nous avons souhaité vous proposer un guide pratique et accessible pour mieux connaître les services de la Communauté de Communes, ses compétences, ses actions et les nombreux acteurs qui participent au développement de notre territoire.

La Communauté de Communes agit quotidiennement dans des domaines essentiels : jeunesse, santé, environnement, assainissement, développement économique, tourisme, communication, équipements sportifs ou encore accompagnement des communes. Derrière chaque projet, il y a une volonté commune : améliorer la qualité de vie des habitants et préparer l'avenir de notre territoire.

Ce livret s'adresse aussi bien aux nouveaux arrivants qu'aux habitants de longue date. Il a vocation à faciliter vos démarches, à vous orienter vers les bons interlocuteurs et à vous faire découvrir toute la richesse de notre intercommunalité.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus communautaires, les agents de la collectivité, les associations, les partenaires institutionnels ainsi que tous ceux qui contribuent, chaque jour, au dynamisme de la Vanne et du Pays d'Othe.

Au nom du Conseil communautaire, je vous souhaite une excellente découverte de notre territoire et espère que ce livret vous accompagnera utilement dans votre quotidien.

**Sébastien Karcher, Maire de Villeneuve-l'Archevêque
Président de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe**

La Communauté de Communes

La CCVPO est un établissement public qui permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de mener ensemble des projets d'intérêt collectif.

Elle intervient dans plusieurs domaines essentiels, tels que le développement économique, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, les services à la population, l'environnement et la transition écologique, la mobilité, ainsi que le tourisme et la culture.

Son objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'accompagner le développement du territoire.



L'appartenance à notre territoire est marquée par la présence de panneaux aux entrées principales de tous les villages constituant la CCVPO.

Ce pictogramme vous permet d'identifier les articles qui présentent une compétence, un service ou une action portée directement par la CCVPO. Les autres articles présentent les initiatives des communes, associations, partenaires et autres acteurs qui contribuent à la vie et au développement du territoire.



Notre identité visuelle

Celle-ci représente un pommier, clin d'œil au patrimoine cidricole du territoire, avec une pomme en forme de cœur en son centre. C'est elle qui fait battre notre territoire. Elle se transforme également en « Vann'Othe », notre mascotte pleine de vie et d'humour.

L'arbre porte 22 feuilles, comme les 22 communes de l'intercommunalité, et repose sur une vanne stylisée, en référence à la rivière qui traverse le territoire. Enfin, le tronc en marron représente l'encrage rural de notre territoire et son attachement aux valeurs de la terre et de l'agriculture.

Le conseil communautaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Les membres du Bureau s'investissent quotidiennement pour faire avancer les projets communautaires, chacun dans son domaine de délégation :

-  Président de la CCVPO
Sébastien KARCHER, Maire de Villeneuve-l'Archevêque
-  1ère Vice-Présidente : Enfance, jeunesse, lien social, communication
Claude LÉGER, Maire de Courgenay
-  2ème Vice-Président : Déchets et environnement, Contrat d'Objectif Territorial, Plan Alimentaire Territorial
Bernard HOSCH, Maire de Vaudeurs
-  3ème Vice-Présidente : Tourisme et animation du territoire, santé
Françoise DEFELICE, Maire de La Postolle
-  4ème Vice-Président : Développement économique, commerce, mobilité
Hervé MARANDEL, Maire de Les Sièges
-  5ème Vice-Président : Travaux, gymnases
Alain PUTHOIS, 1er adjoint de Villeneuve-l'Archevêque
-  6ème Vice-Président : Assainissement, mutualisation, PLUi
Francis HUVER, Maire de Les Vallées de la Vanne

Chaque vice-président anime, aux côtés du président, les commissions de travail relevant de ses délégations.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les conseillers communautaires se réunissent régulièrement en conseil communautaire afin de débattre et de prendre des décisions sur les projets et les compétences de la communauté de communes (développement économique, gestion des déchets, aménagement du territoire, services à la population, ...).

Ces séances sont publiques : chacun est libre d'y assister, dans la limite des places disponibles.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les conseillers communautaires représentent les communes de la CCVPO au sein du conseil communautaire. Ils participent aux débats, prennent part aux décisions et contribuent à la mise en œuvre des projets qui concernent l'ensemble du territoire.

Par leur engagement, ils relaient également les besoins et les attentes des habitants de leur commune afin de construire des actions adaptées et cohérentes à l'échelle intercommunale.

Vos élus communautaires

Arces-Dilo : Annie BAKOUR, Henri ROUSSELLE | **Bagneaux** : Sylvie MECA | **Bœurs-en-Othe** : Arnaud DUL | **Cérilly** : Benoît VALLÉE | **Cerisiers** : Michaël BERGIA, Guillaume ROUILLON, Angélique GENDRE, Fabien LEBIAN | **Coulours** : Séverine QUENET | **Courgenay** : Claude LÉGER, Jean-Luc GRELOT | **Flacy** : Claudine PIERRE | **Foissy-sur-Vanne** : Jeanne SAINCIERGE DURAND | **Fournaudin** : Hélène ABADIN | **La Postolle** : Françoise DEFELICE | **Lailly** : Christiane CROSIER | **Les Clérimois** : Isabelle POULIN | **Les Sièges** : Hervé MARANDEL | **Molinons** : Béatrice PROKOP | **Pont-sur-Vanne** : Valérie PICON | **Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes** : Fabienne MILLAT | **Les Vallées de la Vanne** : Francis HUVER, Magalie THÉROUÉ, Laetitia POMMIER, Guy LAMARRE | **Vaudeurs** : Bernard HOSCH, Nadège DURAND | **Vaumort** : Marie-José ROCHÉ | **Villéchétive** : Nicole VIÉ | **Villeneuve-l'Archevêque** : Sébastien KARCHER, Alexia CHARPENTIER, Alain PUTHOIS, Cécile GUYENOT.



Les services de la CCVPO

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), dans le cadre de ses compétences, accompagne les habitants, les communes et les acteurs du territoire.

Accueil général, gestion des gymnases, et mutualisation

Point d'entrée pour toutes vos démarches administratives, ce service gère également la réservation des équipements sportifs intercommunaux.

- 03 86 86 70 99
- accueil@ccvpo.fr
- gymnase@ccvpo.fr

Service Enfance, jeunesse, lien social

Déploie les actions en faveur des enfants, des jeunes, des familles et des seniors en lien avec la CAF.

- 06 35 09 03 65
- ctgccvpo@gmail.com

Déchets et environnement

En charge de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, de la gestion des déchèteries, de la vente des containers et de la mise à disposition gratuite des composteurs, ce service œuvre également pour la sensibilisation à l'environnement.

- 03 86 88 58 51
- dechets@ccvpo.fr

Assainissement collectif & SPANC

Assure les contrôles réglementaires d'assainissement et accompagne les usagers.

- 03 86 88 58 53
- spanc@ccvpo.fr - assainissement@ccvpo.fr

Tourisme, culture et patrimoine

Valorise le patrimoine naturel et culturel du territoire, organise des événements et anime le Bureau d'Information Touristique de Villeneuve-l'Archevêque.

- 03 86 88 58 52
- tourisme@ccvpo.fr

Communication

Assure la diffusion des informations institutionnelles, la gestion des supports de communication et la coordination des publications communautaires.

- 03 86 86 70 99
- communication@ccvpo.fr

Urbanisme – PLUi

Élabore les documents du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), garantissant une planification cohérente du territoire.

- 03 86 86 70 99
- plu-i@ccvpo.fr



Comptabilité & Développement économique

Gère les finances intercommunales et soutient les entreprises locales.

- comptabilite@ccvpo.fr
- économie89@ccvpo.fr

Service Plan Alimentaire Territorial et Contrat d'Objectif Territorial

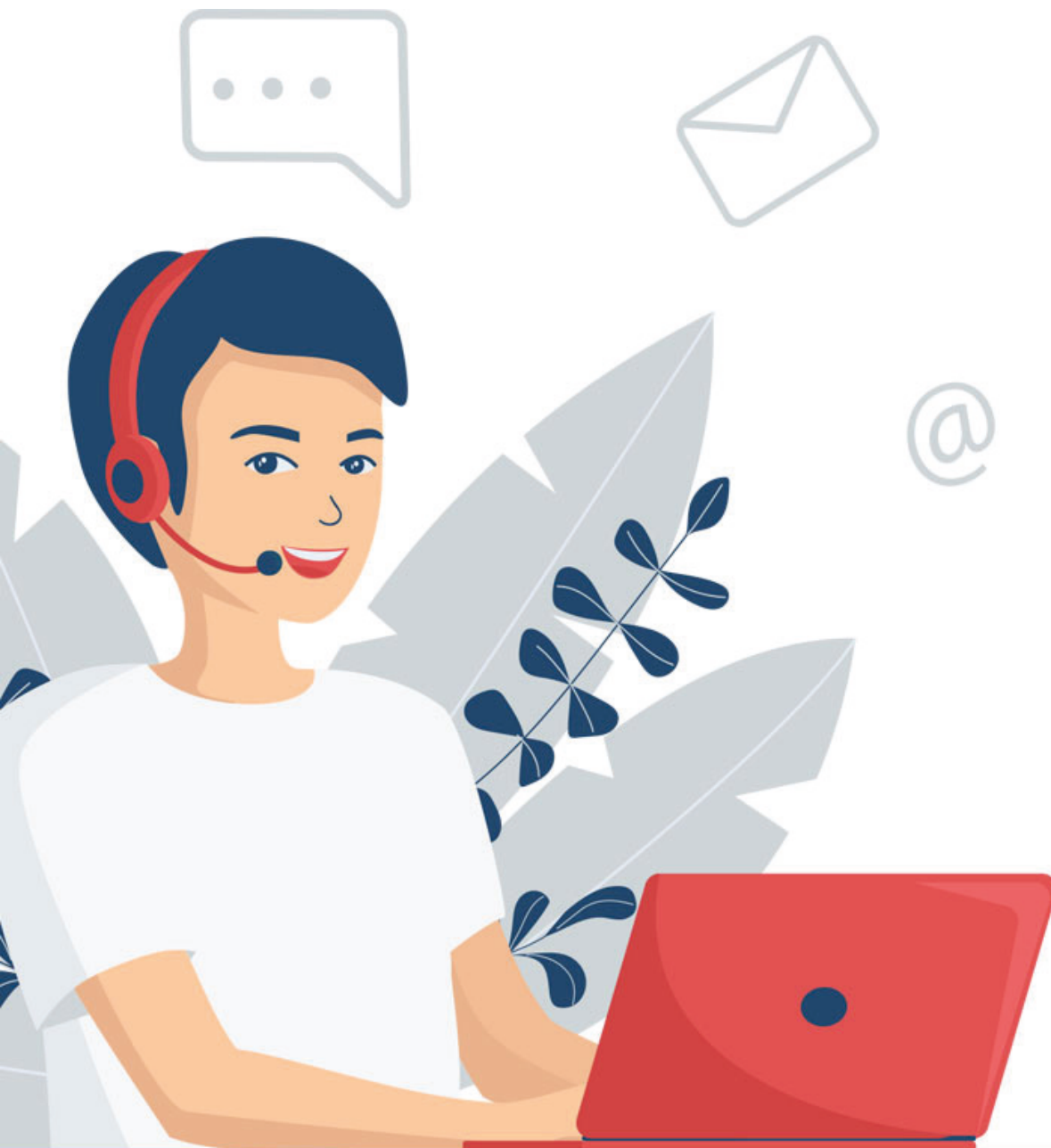
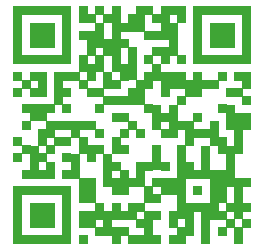
Met en œuvre la stratégie locale en matière de climat, énergie et alimentation durable.

- 06 35 09 03 65
- pat.ccvpo@gmail.com
- cot.ccvpo@gmail.com

Direction générale des services

Gestion du secrétariat de la présidence, coordonne les instances décisionnelles, assure le suivi administratif des conseils communautaires et veille au bon fonctionnement des services.

- 03 86 86 70 99
- secretariat.general@ccvpo.fr



Convention Territoriale Globale (CTG)

S'engager pour le territoire et les familles

La CCVPO renforce son engagement auprès des familles grâce à deux dispositifs complémentaires :

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.



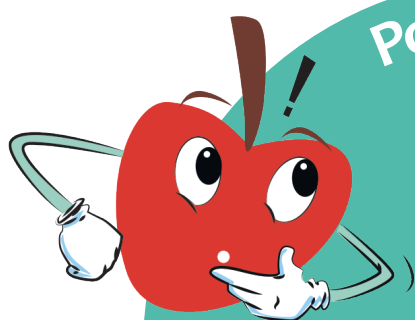
Grandir en Milieu Rural (GMR)

Avec Grandir en Milieu Rural, La Mutualité sociale agricole (MSA) se donne les moyens d'agir en faveur de sa politique enfance-jeunesse par le financement d'actions et de projets qui visent à répondre concrètement aux besoins prioritaires des familles dans les territoires ruraux.

Ces deux dispositifs (CTG et GMR) permettent notamment :

- l'ouverture du Club Ados
- le renforcement du soutien à la parentalité
- le développement de nouveaux services pour tous les publics
- la consolidation des partenariats existants

Ces démarches reposent sur une dynamique collective, construite avec les professionnels, associations, élus et partenaires du territoire.



Pourquoi un projet de territoire ?

Les besoins des habitants évoluent.
Ces outils permettent de :

- Construire une vision commune de l'avenir du territoire ;
- Développer des actions cohérentes et complémentaires ;
- Mieux répondre aux attentes des familles ;
- Renforcer les partenariats locaux ;
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à l'épanouissement des jeunes ;
- Développer et proposer des services adaptés au territoire ;
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire.

Territoire Éducatif Rural (TER)

Un projet d'avenir pour notre jeunesse

Depuis septembre 2024, les établissements scolaires du territoire sont engagés dans un Territoire Éducatif Rural, piloté par l'Éducation Nationale et soutenu par la CCVPO.

Le TER est un dispositif qui vise à renforcer l'égalité des chances en milieu rural, améliorer la continuité éducative de l'école au lycée, faciliter l'accès à la culture, au sport et à l'engagement citoyen, et soutenir les familles.



Il repose sur une coopération étroite entre enseignants, élus, associations, structures culturelles et sportives afin de proposer aux enfants et aux jeunes un accompagnement adapté à leurs besoins et aux spécificités du territoire.

Des actions concrètes sont déjà en place :

- création du Conseil communautaire jeunes
- projets pédagogiques inter-degrés
- partenariats avec des associations locales
- initiatives culturelles et éducatives accessibles à tous



Ce projet illustre la volonté de la CCVPO de faire de l'éducation un levier d'émancipation et de cohésion.

Conseil JEUNES Vanne et Pays d'Othe

Donner la parole à la jeunesse

Dans le cadre de notre volonté de donner plus de place aux jeunes dans les décisions qui les concernent, le Conseil JEUNES Vanne et Pays d'Othe s'est mis en place en 2025.

Cette initiative vise à impliquer les jeunes dans la vie de la communauté, à leur offrir un espace de parole et à faire entendre leurs idées et propositions pour améliorer leur quotidien.

Le Conseil JEUNES VPO, c'est qui ?

Il se compose de 16 élus, âgés de 8 à 17 ans. Il se réunit en moyenne trois fois par an en séance plénière et est invité une fois par an à participer au Conseil communautaire, l'assemblée réunissant les élus communautaires des 22 communes membres de la CCVPO.



Le Conseil des Jeunes a été construit autour d'une véritable démarche citoyenne, en respectant les différentes étapes d'une élection : appel à candidatures, présentation des candidats, campagnes électorales et organisation des élections. Les jeunes élus s'engagent ensuite pour un mandat de deux ans, durant lequel ils participent à la réflexion et à la mise en œuvre de projets en lien avec les besoins et les attentes des jeunes du territoire.

Cette démarche permet aux jeunes de s'exprimer, de prendre des responsabilités et de découvrir concrètement le fonctionnement de la démocratie.

Les prochaines élections du Conseil des Jeunes sont prévues au début de l'année 2027, permettant ainsi à de nouveaux jeunes de s'investir dans la vie de leur territoire.

Club Ados

Le collège est une étape importante dans la vie d'un adolescent. Les amitiés se forment sur l'ensemble et au-delà de la zone territoriale des 22 communes.



La CCVPO, sur l'initiative du Conseil Jeunes Vanne et Pays d'Othe, a créé un espace dédié aux adolescents du territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Le Club Ados est installé au Mille Club de Molinons, au pied du collège. Le Mille Club est un bâtiment emblématique du patrimoine local.

Encadrés par des animateurs qualifiés, les jeunes peuvent :

- participer à des activités culturelles, sportives ou numériques
- échanger, se rencontrer, s'impliquer dans des projets collectifs
- être acteurs de leurs projets en élaborant leurs sorties, leurs séjours et en mettant en place des actions solidaires ou intergénérationnelles.

Horaires du Club Ados :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30 et le mercredi de 12h30 à 18h30.



Navette Club Ados

Le Club Ados dispose d'un véhicule 9 places afin de permettre à tous les jeunes du territoire de participer aux activités proposées, sans contrainte de mobilité. Surnommée « Toto l'Auto », cette navette 100% électrique circule sur l'ensemble du territoire de la CCVPO (hors Molinons et Villeneuve-l'Archevêque) pour transporter les adolescents jusqu'aux animations et rendez-vous du Club Ados. Ce projet a été cofinancé par la CAF, la MSA, l'État et la CCVPO.



Club Ados

Mille Club de Molinons
Avenue de Kirchberg
89190 Molinons



Directeur

direction-periscolaire.va@orange.fr
06 42 46 73 77



Référent Club Ados

clubadosccvpo@gmail.com
07 66 02 25 73



Club Ados CCVPO



benjaminadosccvpo/



Développement économique

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe s'engage activement pour renforcer l'essor économique local, en développant ses propres zones d'activités, en pilotant des diagnostics réglementaires.



Deux zones d'activités gérées par la CCVPO

Zone des Vignes de Mauny (Bagneaux / Villeneuve-l'Archevêque)

Un vaste projet est à l'étude sur ce site de 30 hectares.

Ce développement pourrait, à terme, accueillir plusieurs entreprises et générer des centaines d'emplois. Le rayonnement se fera sur de nombreuses communes du territoire.

Zone de la Grenouillère (Chigy)

Située sur la commune de Les Vallées de la Vanne, cette zone comprend 4 parcelles.

Une d'entre elles a été vendue en 2025 à Yonne Equipement pour installer l'entreprise « carrosserie MILAT ». La carrosserie MILAT a ouvert ses portes le 2 juin 2025.



Projet de parc logistique à Bagneaux et Villeneuve-l'Archevêque Consultation publique

Une consultation publique est organisée **du 17 août au 17 novembre 2026** concernant un projet de parc logistique porté par la société SNC DES VIGNES (groupe TELAMON), sur les communes de Bagneaux et Villeneuve-l'Archevêque.

Le dossier complet est consultable en ligne sur le registre dématérialisé dédié, ainsi qu'en mairies de Bagneaux et de Villeneuve-l'Archevêque. Le public peut également y déposer ses observations et propositions pendant toute la durée de la consultation. Les fouilles archéologiques sont en cours.



Consultez le projet,
flashez le QR code.

TOURISME

La Vanne et le Pays d'Othe, c'est :

- Un patrimoine naturel préservé : forêts, étangs, sentiers de randonnée, et une biodiversité remarquable.
- Un héritage historique unique : dolmens, églises classées, éoliennes Bollée, et chapelles chargées d'histoire.
- Une vie associative dynamique : festivals, marchés artisanaux, expositions, et événements sportifs ou culturels tout au long de l'année.
- Un lieu d'accueil au Bureau d'Information Touristique.

Le Service Tourisme

Le service tourisme de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe a pour vocation de mettre en valeur les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de notre territoire.

Notre objectif ? Faire découvrir la diversité de nos paysages, l'authenticité de nos villages, et la vitalité de nos associations à travers des actions concrètes et innovantes.

Nous travaillons avec les acteurs locaux — associations, communes, hébergeurs, artisans et producteurs — pour créer une offre touristique attractive, accessible et durable.

Que vous soyez habitant, visiteur de passage ou porteur de projet, nous sommes là pour vous accompagner et vous inspirer.

Plan guide



Église Saint-Fiacre et Tilleul Rosny - La Postolle



Chapelle Saint-Léonard - Les Clérimois



Lavoir - Courgenay



Enquête Game «Les Gardiens de la Vanne»

La culture près de chez vous

Bibliothèques, musées, cinéma, expositions... La culture se vit toute l'année sur le territoire de la CCVPO ! De Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Arces-Dilo, de Boeurs-en-Othe à Les Clérimois, de nombreux lieux invitent petits et grands à découvrir, partager et transmettre.

Musée d'Arts et Traditions Arces-Dilo

Au cœur de la forêt d'Othe, le Musée d'Arts et Traditions fait revivre les savoir-faire et les objets d'autrefois. Ouvert en 2023, il rassemble une collection d'objets anciens et d'outils liés à la vie rurale, ainsi qu'une étonnante collection de plus de 180 fers à repasser, témoins du quotidien d'une autre époque.

Le musée accueille également des expositions temporaires consacrées à différents artistes et disciplines : peinture, sculpture, photographie, graff...

43 Grande Rue - 89320 Arces-Dilo
maatarces@gmail.com - 03 86 88 14 03



© Michel OJEDA



© Michel OJEDA



© Michel OJEDA



© Michel OJEDA



Médiathèque de Cerisiers

Un lieu pour lire, découvrir et partager ! La médiathèque de Cerisiers propose une offre variée de livres, films, musiques et jeux de société, à consulter sur place ou à emprunter. Toute l'année, elle accueille également de nombreuses animations : ateliers créatifs et numériques, expositions, jeux, spectacles, conférences...

2 Place de l'Église - 89320 Cerisiers
bibliotheque.cerisiers@gmail.com - 03 86 86 38 53

Le bâtiment accueille également **le Syndicat d'Initiative de Cerisiers et du Pays d'Othe**, qui met à disposition des informations touristiques sur le Pays d'Othe, l'Yonne et les territoires voisins, et propose régulièrement des expositions d'artistes et de créateurs.

Et ce n'est pas tout !

Bibliothèques, musées et lieux d'exposition font vivre la culture dans les communes du territoire. Retrouvez l'ensemble des équipements culturels, leurs coordonnées, horaires et animations en scannant le QR code.



Le Bureau d'Information Touristique

Un lieu d'accueil, de culture et de valorisation du territoire

Installé dans les anciens locaux du Syndicat d'Initiative, propriété de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, le Bureau d'Information Touristique marque une nouvelle étape dans la valorisation de notre territoire.

Bien plus qu'un simple point d'information, le Bureau d'Information Touristique est un espace chaleureux de rencontres et d'échanges, ouvert à tous : habitants, visiteurs et curieux. Vous y trouverez une documentation complète sur les sites à découvrir, les activités, les événements ainsi que l'ensemble des itinéraires de randonnée du territoire.

Il accueille également une vitrine de produits locaux, mettant en avant les savoir-faire et les producteurs de la Vanne et du Pays d'Othe, afin de faire découvrir les richesses gastronomiques et artisanales du territoire.

Soucieuse de rendre ce lieu accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes a aménagé le bâtiment avec un accès PMR, garantissant un accueil adapté aux personnes à mobilité réduite.

Un lieu de vie culturelle

Le Bureau d'Information Touristique propose tout au long de la saison une programmation d'expositions et de rencontres mettant à l'honneur artistes, patrimoine et initiatives locales. **Les vernissages sont ouverts à tous** et permettent de découvrir les artistes et leurs œuvres dans un moment d'échange et de convivialité.

Horaires et programmation



Retrouvez les horaires d'ouverture du Bureau d'Information Touristique ainsi que toute la programmation en scannant le QR code «Horaires et programmation».

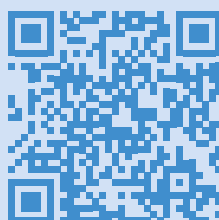


Des idées de randonnées

Envie de prendre l'air ? Retrouvez au Bureau d'Information Touristique les itinéraires de randonnée du territoire pour partir à la découverte des paysages, des villages et du patrimoine de la Vanne et du Pays d'Othe. Cartes, parcours et conseils vous permettent de préparer votre balade selon vos envies.

Envie de contribuer à la qualité de nos sentiers ? Un balisage à signaler, un sentier à améliorer ou une idée de balade à partager ? Contactez-nous à tourisme@ccvpo.fr !

Sentiers de randonnées





Un réseau en constante évolution

Aujourd'hui, 23 parcours balisés sillonnent la CCVPO, adaptés à tous les niveaux et à toutes les envies : découvertes patrimoniales, escapades nature ou balades en famille. Parmi les plus emblématiques, le chemin des Vents (randonnée n°19) mérite une attention particulière.

Grâce au soutien des entreprises Boralex et JP Environnement, des pupitres en français et en anglais jalonnent le parcours. Ils présentent les caractéristiques techniques des éoliennes ainsi que plusieurs trésors du patrimoine local :

- à Coulours, l'église surnommée « la cathédrale de la Forêt d'Othe » ;
- aux Sièges, un vestige néolithique et l'architecture remarquable de la mairie ;
- à Vaudeurs, la majestueuse éolienne Bollée et les vestiges de la tour Salazar.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe s'attache à valoriser les sentiers de randonnée de son territoire. Dès 2020, le service tourisme a entrepris un vaste travail de terrain : vérification et réalisation de tous les circuits existants, mise à jour des dépliant explicatifs, et clarification des consignes pour une meilleure lisibilité et accessibilité. Un travail patient, mené pas à pas, pour offrir aux habitants et visiteurs des chemins balisés, sûrs et enrichissants.



Enquête Game itinérant

La CCVPO vous offre une aventure immersive au nord du territoire

À mi-chemin entre l'échappée game, le jeu de piste et l'enquête policière, Les Gardiens de la Vanne vous invite à explorer les villages autrement. En famille, entre amis ou en petit groupe, observez le patrimoine, résolvez des énigmes, manipulez des objets mystérieux et mettez votre sens de la déduction à l'épreuve.

Pour progresser dans l'aventure, chaque détail compte : une inscription, un élément architectural ou un monument vous mettra sur la voie et vous permettra d'avancer dans votre enquête.

Votre mission

Il y a mille ans, une confrérie secrète veillait sur le territoire de la Vanne et du Pays d'Othe. Les Gardiens de la Vanne gardaient le seuil entre le monde visible et la mémoire profonde du territoire.

Avant de disparaître, ils ont fragmenté leur Formule de Protection, un texte court qui, selon la légende, maintenait l'équilibre du territoire entre ses héritages anciens et ses transformations modernes. Depuis, personne n'a déchiffré la Formule.

La Communauté de Communes a retrouvé le Grimoire du dernier Gardien et vous le confie. Vous avez été choisis pour accomplir une mission qu'aucun voyageur n'a menée à son terme depuis des générations.

Explorez les villages, résolvez les énigmes et retrouvez les Gardiens.



Aire de pique-nique
sur le circuit



Niveau Famille
Niveau Expert



Environ 4h

Plus d'Informations



Une mallette pleine de surprises

Votre aventure débute avec une mallette d'enquête, véritable compagnon de mission. Elle renferme un livret d'enquête, des accessoires à manipuler, des mécanismes à déverrouiller et de nombreux indices qui vous aideront à résoudre les énigmes.

Accessible à tous, cette expérience immersive invite petits et grands à coopérer pour percer les secrets du nord de notre territoire, tout en découvrant son patrimoine de manière ludique et originale.



Une expérience rendue possible grâce à la taxe de séjour

La création de cette enquête game s'inscrit dans les actions de développement et de promotion touristique menées par la CCVPO. Elle a notamment pu être proposée au public grâce aux recettes issues de la taxe de séjour.

Mise en place pour soutenir l'attractivité touristique du territoire, la taxe de séjour permet de financer des actions concrètes : valorisation du patrimoine, amélioration de l'accueil, promotion du territoire, développement de nouvelles activités et création d'expériences originales pour les visiteurs.

Cette enquête game en est un exemple concret : une manière ludique et immersive de découvrir le territoire autrement.

Partenaire de l'Agence d'attractivité Sens Intense



Afin de renforcer la promotion touristique de son territoire, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe est partenaire de l'Agence d'attractivité Sens Intense, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, de la Communauté de communes du Nord de l'Yonne et de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne.

Cette coopération permet de développer une stratégie commune pour valoriser les richesses du nord de l'Yonne, mieux accueillir les visiteurs et accompagner les acteurs du territoire. Grâce à ce partenariat, la CCVPO bénéficie notamment d'outils de communication partagés, d'un **accompagnement pour les hébergements touristiques**, de la **promotion de ses événements**, de la **commercialisation d'offres pour les groupes** et d'un **accompagnement des entrepreneurs souhaitant s'implanter sur le territoire**, de la recherche du lieu adapté à leur projet à la mise en relation avec les interlocuteurs concernés.

En rejoignant le plus grand Office de Tourisme du département, couvrant 98 communes, la CCVPO contribue au rayonnement de la Vanne et du Pays d'Othe et participe au développement de l'attractivité du territoire.

Taxe de séjour

La CCVPO a instauré la taxe de séjour afin de soutenir le développement et la promotion du tourisme sur son territoire.

Acquittée par les visiteurs séjournant dans un hébergement touristique (hôtel, gîte, chambre d'hôtes, meublé de tourisme, camping, aire de camping-car, ...), elle est collectée par les hébergeurs puis reversée à la CCVPO.

Les recettes contribuent au financement d'actions en faveur de l'attractivité touristique : promotion du territoire, valorisation du patrimoine, accueil des visiteurs et développement des sites et activités.

Les tarifs varient selon la catégorie et le classement des hébergements, conformément à la réglementation en vigueur.

Besoin d'informations ?

03 86 65 19 49

ccvannepaysothe@taxesejour.fr



ccvpo.enquetegame@gmail.com
Du mardi au samedi : 03 86 86 74 58

Animations et vie locale

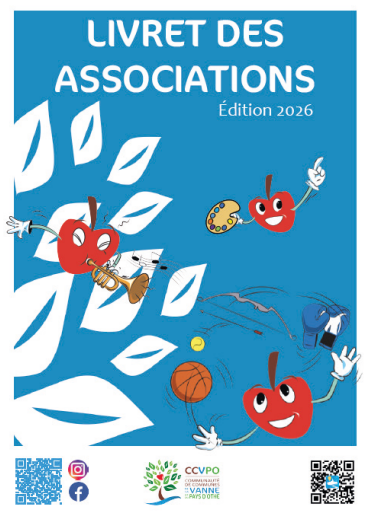
Des associations au cœur de la vie locale

Culture, sport, patrimoine, convivialité... Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie de la Vanne et du Pays d'Othe. Grâce à l'engagement de leurs bénévoles, elles font naître des projets, animent les communes et créent des moments de partage.

La Communauté de Communes accompagne cette dynamique en soutenant les associations dans leurs projets.



Si vous êtes membre du bureau d'une association située sur le territoire Vanne et Pays d'Othe et que vous souhaitez apparaître dans le livret des associations pour la prochaine édition, contactez : tourisme@ccvpo.fr



Des événements toute l'année au cœur du territoire

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe soutient, accompagne ou organise de nombreuses manifestations qui participent à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

Événements culturels, sportifs, festifs, marchés, animations patrimoniales ou rendez-vous familiaux : ces temps forts rythment la vie locale et permettent aux habitants comme aux visiteurs de se retrouver, de découvrir les richesses du territoire et de partager des moments conviviaux.

Agenda



Ces manifestations sont rendues possibles grâce à l'engagement des associations, bénévoles, communes, artistes, producteurs et partenaires locaux qui font vivre la Vanne et le Pays d'Othe tout au long de l'année.



Festival Forêt d'Othe à ciel ouvert - Boeurs en Othe



Rétro Camping - Courgenay

© Association Point de Fuite

© Association Les Vieux Démarreurs de Fournaudin



Soutien aux associations

Mode d'emploi pour les subventions communautaires

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe accompagne les associations locales dans l'organisation de manifestations culturelles, sportives, artistiques ou patrimoniales à portée communautaire.

Dans ce cadre, un règlement d'attribution des subventions encadre les demandes, avec des critères précis.

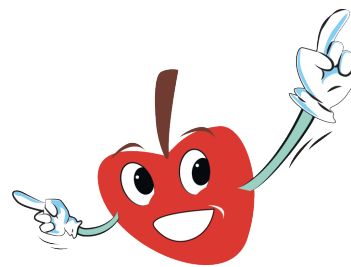
Comment déposer un dossier ?

Toutes les informations, le règlement complet et le formulaire de demande sont disponibles à l'accueil de la CCVPO ou sur notre site internet :

www.ccvanneysothe.fr

> Vie communautaire

> Subventions



Subventions



Soutien à des événements plus durables

Une aide pour des pratiques écoresponsables



Dans une démarche de réduction des déchets et d'organisation d'événements plus respectueux de l'environnement, la CCVPO accompagne les associations en proposant une aide financière pour l'achat de gobelets réutilisables type écocup.

Cette subvention couvre 50% du coût hors taxe des gobelets, dans la limite d'un montant raisonnable adapté à la taille des structures, afin de favoriser leur engagement vers des pratiques plus durables.

Accès à la musique

Musique en Othe : la musique de proximité au cœur de Cerisiers

Parce que la pratique musicale est un formidable outil d'épanouissement, de partage et de découverte, le territoire peut compter sur une association dynamique implantée à Cerisiers : Musique en Othe. Depuis de nombreuses années, l'association propose un enseignement musical de proximité, accessible aux enfants comme aux adultes. Son fonctionnement, basé sur des cours individuels avec un programme adapté à chacun, permet à chacun de progresser à son rythme tout en participant à la vie culturelle locale.

Une offre variée pour tous les profils

Musique en Othe propose :

- Éveil musical avec Marko VLAHOVIC ;
- Guitare et synthétiseur avec Patrick LATREILLE ;
- Guitare, piano et formation musicale avec Clément HAUMONT ;
- Violon avec Marko VLAHOVIC ;
- Percussions avec Aldo SCIORTINO ;
- Chorale adultes «Notes en Othe» , dirigée par Marko VLAHOVIC.



Au-delà des cours, Musique en Othe participe pleinement à l'animation de la vie locale en organisant des concerts, des stages et des rencontres musicales qui permettent au public de découvrir des artistes de talent dans des domaines très diversifiés. La chorale «Notes en Othe», avec son répertoire mêlant variétés, airs classiques et chants du monde, contribue également à la richesse culturelle de notre territoire et est ouverte à tous les chanteurs, qu'ils soient débutants ou confirmés.

Pour tout renseignement :

Elisabeth Loison : 06 88 33 07 17
elisabeth.loison@gmail.com

Geneviève Thibault : 06 83 26 31 56
meno89320@gmail.com

Un partenariat pour élargir l'offre musicale

Parce que chaque jeune doit pouvoir accéder à un enseignement musical adapté à ses envies et à son parcours, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) a conclu une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Othe (CCPO).

Un soutien concret aux familles

Grâce à cette convention, les familles de la CCVPO bénéficient des tarifs allégés, identiques à ceux pratiqués pour les habitants du Pays d'Othe et d'un accès facilité à l'inscription, avec un soutien de la collectivité sur le coût de la scolarité.

À plus long terme, si le nombre d'élèves est suffisant, cette coopération pourrait également permettre le développement de cours délocalisés sur le territoire de la CCVPO.

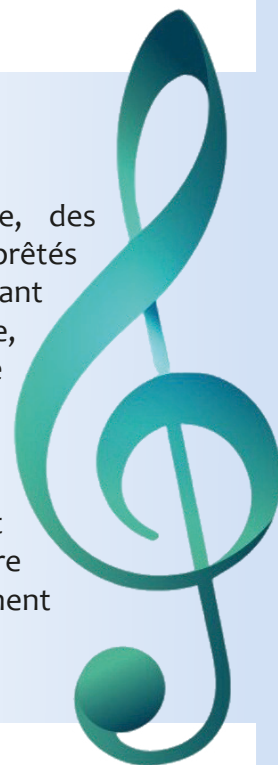
Les instruments de musique

Les bois : Flûte - Clarinette - Saxophone
Les cuivres : Trompette
Les percussions : Batterie
Les autres instruments : Piano - Guitare

Bon à savoir !

La première année, des instruments sont prêtés gratuitement, suivant le stock disponible, pour toute l'année scolaire.

Une révision de l'instrument est cependant obligatoire pour rendre l'instrument à la fin de l'année.



Toutes ces disciplines sont proposées tant aux enfants qu'aux adultes.



Communauté de
Communes du
Pays d'Othe

École de musique intercommunale du Pays d'Othe
40 avenue Roger Bidaut, 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Ce partenariat vient compléter l'offre déjà proposée sur notre territoire par l'association Musique en Othe, à Cerisiers.

Musique en Othe propose un enseignement de proximité, dans un cadre associatif, avec des cours adaptés aux enfants comme aux adultes, favorisant la pratique musicale, les auditions et la convivialité.

L'École de musique intercommunale du Pays d'Othe s'appuie sur un parcours pédagogique organisé en cycles, comprenant une formation musicale, un suivi des apprentissages et des évaluations tout au long de la progression des élèves.

Cette complémentarité permet à chacun de choisir la formule qui correspond le mieux à son projet musical, à son âge et à son organisation familiale.



Communication

La CCVPO œuvre chaque jour pour mettre en lumière la richesse et le dynamisme du territoire.

Nos objectifs :

- Informer les habitants, visiteurs et acteurs locaux sur les actualités, services et projets de la CCVPO.
- Valoriser le patrimoine, les initiatives associatives, les événements culturels et sportifs, ainsi que les richesses naturelles du Pays d'Othe.
- Fédérer les communes et les acteurs du territoire autour d'une identité forte, moderne et attractive.



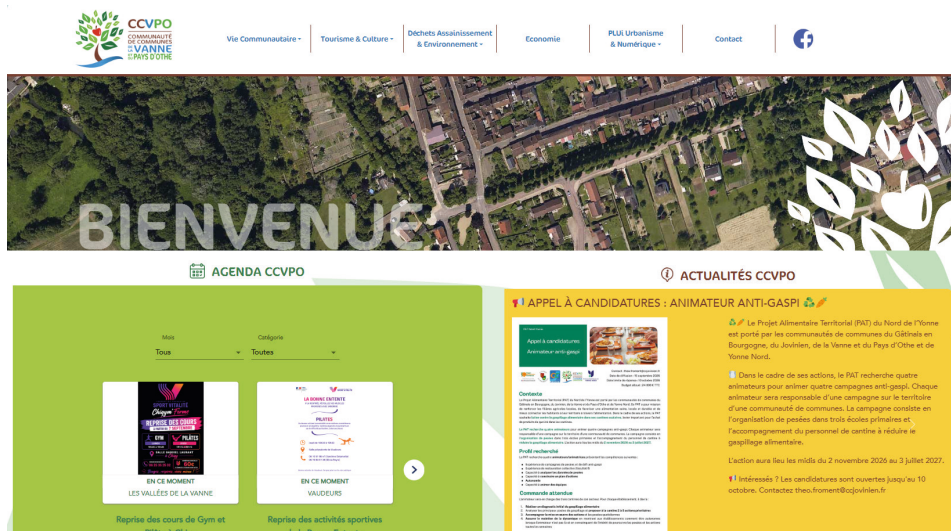
Nos outils de communication

Pour remplir notre mission, nous mobilisons une large palette de supports complémentaires :

- Site internet : vitrine numérique du territoire, le site ccvannepayssothe.fr centralise toutes les informations utiles : actualités, démarches, tourisme, services, vie associative...
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram et Intramuros nous permettent de partager l'actualité en temps réel, de valoriser les initiatives locales.



Notre site



Notre page Facebook



Notre page Instagram



L'application mobile du territoire

Depuis mars 2025, la CCVPO, les communes, les associations, les artisans, commerçants et autres acteurs locaux du territoire utilisent l'application Intramuros pour renforcer la proximité avec les habitants.

Avec Intramuros, vous pouvez :

- Recevoir des alertes (travaux, coupures d'eau, événements).
- Consulter les horaires des services publics et des animations.
- Participer à la vie locale via des sondages et formulaires.
- Découvrir les initiatives des associations et producteurs locaux.



La CCVPO met à votre disposition un nouvel outil !



IntraMuros

NE PERDEZ RIEN DE
L'ACTUALITÉ DE VOTRE
COMMUNE ET DE
L'INTERCOMMUNALITÉ !



IntraMuros



Informations locales
Événements
Services municipaux
Alertes et notifications
Signalements citoyens
Annuaire...

Téléchargez dès maintenant **IntraMuros**
et gardez le lien avec votre territoire !

Déchets & environnement

Déchets : ce qu'il faut savoir

Chaque jour, le service **Déchets – Environnement** de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe agit pour garantir à tous les habitants un cadre de vie propre, sain et durable.



Les missions du service déchets :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères et tri sélectif ;
- Gestion des déchèteries communautaires ;
- Distribution de sacs jaunes, composteurs et conteneurs, en lien avec les mairies ;
- Lutte contre les dépôts sauvages, notamment sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Actions de prévention et de sensibilisation auprès de tous publics, dont les écoles.

Le service travaille également à l'élaboration d'un plan de prévention des déchets, en partenariat notamment avec le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) et la Région Bourgogne-Franche-Comté.



Syndicat des Déchets
du Centre Yonne

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

L'objectif : améliorer les équipements, répondre aux besoins des usagers et encourager une gestion plus responsable des déchets.

Déchets ménagers

Toutes les informations pratiques

Retrouvez sur notre site internet le calendrier de collecte des déchets de votre commune ainsi que toutes les informations utiles concernant le tri et la gestion des déchets.

Vous pouvez également effectuer vos demandes de :

- Conteneur Emballages 240 L ;
- Conteneur Ordures Ménagères 120 L ;
- Composteur ;
- Carte de déchèterie.

Ensemble, adoptons les bons gestes !

Pour un territoire plus propre et plus respectueux de l'environnement, chacun peut contribuer au tri et à la réduction des déchets.

Livrets utiles



Pour faciliter le tri de vos emballages recyclables, des sacs jaunes sont disponibles gratuitement dans toutes les mairies de la Communauté de Communes.

Pensez à venir en retirer lorsque vous en avez besoin.

Les déchèteries

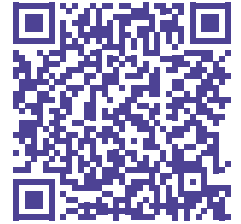
Comment y accéder ?

Déchèterie de Villeneuve-l'Archevêque

Actuellement, l'accès est libre. À partir du début de l'année 2027, un nouveau système d'accès sera progressivement mis en place afin de mieux gérer les entrées et de suivre les passages. Pour accéder à la déchèterie, les usagers devront enregistrer au préalable leur plaque d'immatriculation sur une plateforme en ligne, accessible depuis le site internet de la CCVPO.

- Particuliers : 24 passages gratuits par an.
- Professionnels : accès payant dès le premier passage, selon les tarifs qui seront définis. Les plaques d'immatriculation des véhicules utilisés devront également être enregistrées.

Règlement



Déchèterie de Cerisiers

L'accès à la déchèterie de Cerisiers se fait sur présentation d'une carte d'accès. Pour l'obtenir, les usagers doivent effectuer une demande préalable auprès du service Déchets, en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la CCVPO. **Ce site n'est pas ouvert aux professionnels.**

À savoir

Les déchèteries sont accessibles aux véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes. Les poids lourds et les tracteurs ne sont pas admis.

Ce que vous pouvez apporter dans vos déchèteries

Une fois sur place, les agents vous indiquent où déposer chaque type de déchet, il suffit de suivre leurs conseils et la signalétique. Sont notamment acceptés :



Le dépôt est limité à 3 m³ par jour. En cas de circonstance exceptionnelle qui dépasserait ce volume, un apport peut être autorisé sur rendez-vous, à prendre auprès de la déchèterie au moins 72 heures à l'avance.



Ce qui est INTERDIT

- les déchets industriels et agricoles ;
- les déchets présentant un risque pour les personnes ou l'environnement ;
- les déchets anatomiques ou infectieux ;
- les cadavres d'animaux ;
- les déchets d'origine hospitalière ;
- les carcasses de véhicules ;
- les déchets liquides non autorisés ;
- les produits radioactifs ;
- les produits contenant de l'amiante.

Certains déchets présentent des risques particuliers et sont également interdits en déchèterie, notamment :

- les bouteilles de gaz ;
- les extincteurs ;
- les munitions, armes et obus ;
- les fusées de détresse ;
- les bombes lacrymogènes.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les agents de la déchèterie peuvent refuser tout déchet qui, par sa nature, sa forme ou sa quantité, présente un risque pour les personnes ou l'environnement.

Deux sites pour vous accueillir

La CCVPO met à votre disposition deux déchèteries, situées à Villeneuve-l'Archevêque et à Cerisiers, pour vous permettre de trier, recycler et valoriser vos déchets tout au long de l'année.



Déchèterie de Cerisiers

9h00 - 12h00
Du lundi au vendredi
10h00 - 12h00
Samedi



Route de Laroche
03 86 66 29 75

Un partenariat pour faciliter l'accès aux déchèteries voisines

La CCVPO a conclu une convention de partenariat avec l'agglomération du Grand Sénonais.

Grâce à cet accord, les habitants peuvent, lorsqu'une déchèterie voisine est plus proche de leur domicile, y déposer leurs déchets. Ce partenariat facilite ainsi l'accès aux équipements pour les usagers, en leur permettant de se rendre dans la déchèterie la plus pratique, quel que soit leur territoire de résidence.



Déchèterie de Villeneuve-l'Archevêque



9h00 - 12h00
14h00 - 17h30
Du lundi au samedi



7h00 - 14h00
Du lundi au samedi
du 15/06 au 15/09



4 Rue de Vauluisant
03 86 96 81 66
07 44 83 86 02



La Zone de réemploi

Donner une seconde vie aux objets

Située au sein de la déchèterie de Villeneuve-l'Archevêque, la zone de réemploi permet de déposer et de récupérer des objets encore en bon état, plutôt que de les envoyer en traitement.

Meubles, vaisselle, livres, jouets, jeux vidéo, articles de sport, décoration, petit électroménager, matériel informatique ou encore articles de bricolage peuvent ainsi trouver une seconde vie.

À retenir :

- Les objets récupérés sont destinés à un usage domestique et non lucratif ;
- Leur récupération se fait sous la responsabilité de l'utilisateur ;
- Le démontage des objets sur place est interdit ;
- La zone de réemploi ne doit pas être utilisée pour rechercher des objets à revendre ;
- Les vêtements, le linge et les chaussures ne sont pas acceptés.

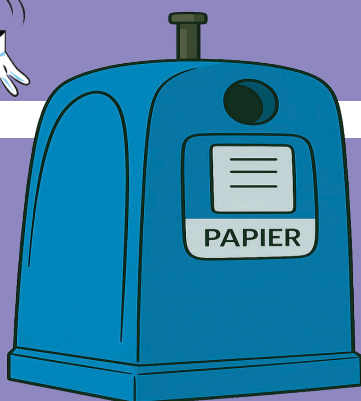
Merci de respecter les consignes des agents de la déchèterie afin que cette zone puisse profiter au plus grand nombre.



Les Points d'Apport Volontaire

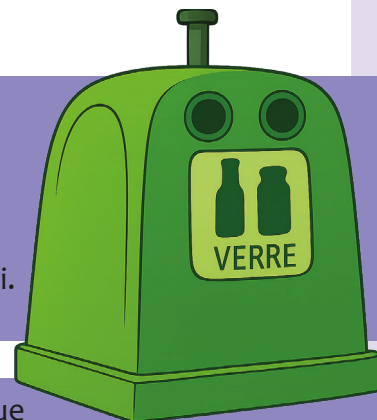


Stop aux incivilités et dépôts sauvages : jusqu'à 3000 euros d'amende !



Bien vider, inutile de laver.
Jeter sans bouchon,
ni couvercle, ni capsule.

Le verre est recyclable à l'infini.



Enlever l'emballage plastique
des magazines et journaux et
le mettre dans la poubelle jaune.

Le papier se recycle en
moyenne 5 fois.

Le Textile

Les vêtements, le linge de maison et les chaussures ne sont pas acceptés en déchèterie.

Déposez-les dans les Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés, même s'ils sont usés ou abîmés, à condition qu'ils soient propres et secs et dans un sac.

Points de collecte



Environnement

Un engagement commun pour la transition écologique



Signature du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

La CCVPO, aux côtés des intercommunalités du Jovinien, du Gâtinais en Bourgogne et Yonne Nord, s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) soutenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), dans le cadre du programme « Territoires Engagés pour la Transition Écologique ».

Ce contrat vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique : sobriété énergétique, adaptation au changement climatique, économie circulaire et commande publique durable.



Climat Air Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECI)

Le COT s'appuie sur deux référentiels de l'ADEME : Climat Air Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECI), qui permettent de mesurer les progrès réalisés et de guider les actions vers un territoire plus durable.

Plusieurs domaines d'action sont concernés :

Patrimoine des collectivités

Mobilité

Énergie

Gestion des déchets

Organisation des services

Sensibilisation des acteurs locaux

En mutualisant leurs moyens et leurs expériences, les quatre intercommunalités renforcent ainsi leur capacité à agir ensemble pour un territoire plus durable et résilient.



Vidéo de présentation



Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) Pour une alimentation saine, locale et durable



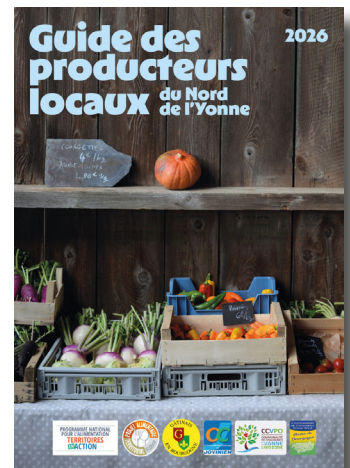
Face aux enjeux liés à la santé, à l'alimentation et au climat, la CCVPO et trois intercommunalités voisines (Jovinien, Gâtinais en Bourgogne, Yonne Nord) ont lancé un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du nord de l'Yonne.

Objectifs du PAT :

- renforcer et diversifier les filières agricoles ;
- soutenir une production respectueuse des ressources naturelles ;
- garantir une alimentation saine et durable pour tous ;
- développer une identité alimentaire locale ;
- encourager la coopération entre acteurs du territoire ;

Le PAT s'appuie sur une dynamique collective : des ateliers territoriaux réunissent agriculteurs, associations, collectivités, acteurs économiques et habitants.

Cette méthode permet d'identifier les priorités locales et de construire des actions adaptées (guide des producteurs, charte de l'alimentation, organisation de journées de coopération avec les acteurs agricoles, mise en place du mois de la haie, ...).



Le saviez-vous ?

La CCVPO s'engage activement pour la préservation du patrimoine fruitier local, un élément essentiel de la biodiversité régionale et des traditions horticoles du territoire.

Deux vergers conservatoires ont été implantés à Fournaudin et Villechétive.

Assainissement

Ce qu'il faut savoir sur la compétence assainissement

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) exerce les compétences en matière d'assainissement sur l'ensemble de son territoire, selon deux modes d'intervention :

- **L'assainissement collectif** (AC) consiste en un réseau destiné à acheminer les eaux usées vers un dispositif d'épuration collectif, afin qu'elles soient traitées avant leur rejet dans le milieu naturel. Il est couramment désigné sous le nom de « tout-à-l'égout ».
- **L'assainissement non collectif** (ANC), qu'il soit individuel ou regroupé, est le plus souvent situé à proximité directe du bâtiment à traiter. Il repose sur un processus en deux étapes : un prétraitement, par décantation des matières solides et rétention des éléments flottants, puis une filtration par le sol naturel (si la configuration le permet), sur sol reconstitué (type filtre à sable), ou à l'aide de matériaux filtrants minéraux ou végétaux.

L'eau ainsi épurée est ensuite rejetée soit par infiltration directe dans le sol, soit dans une zone de dispersion ou un fossé, selon les contraintes du terrain. Les installations d'ANC sont soumises au contrôle du SPANC, (Service Public d'Assainissement Non Collectif) chargé de vérifier leur conformité, leur bon fonctionnement et leur entretien.

Ces deux modes d'assainissement sont encadrés par deux règlements distincts, qui précisent les prestations assurées par la CCVPO ainsi que les obligations des utilisateurs et des propriétaires.

Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site de la collectivité ou en flashant ce code :

Règlements



Missions du service assainissement collectif

Le service assainissement collectif de la CCVPO est chargé, entre autres, des missions suivantes :

- Veiller à la préservation du milieu naturel et des ressources en eau.
- Collecter et traiter les eaux usées via les réseaux souterrains et les postes de relèvement, jusqu'aux stations de traitement, avant restitution au milieu naturel.
- Valoriser, par épandage agricole, les boues issues du processus de dépollution.
- Contrôler les stations d'épuration.
- Surveiller, entretenir et inspecter les réseaux.
- Assurer le suivi administratif et financier du service d'assainissement collectif.
- Réaliser des analyses et des prélèvements dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.



Déshydrate - Arces



Une vision à long terme grâce aux Schémas Directeurs d'Assainissement

La réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) a permis d'établir un descriptif précis des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. Ce diagnostic périodique obligatoire a mis en lumière le vieillissement de certains équipements et la vulnérabilité de certains réseaux.

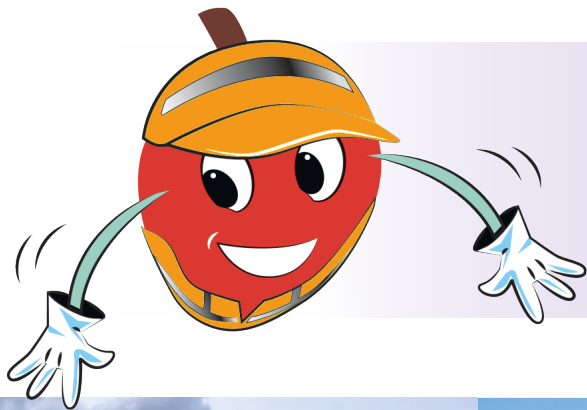
Ces constats ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel de travaux, avec pour priorité les ouvrages présentant un impact significatif sur les milieux naturels sensibles.

À ce titre, la réhabilitation et la mise en conformité des réseaux et stations sont désormais essentielles, notamment sur les communes de Courgenay et Villeneuve-l'Archevêque, dont les milieux récepteurs sont classés sensibles.

Un réseau structuré autour de 9 stations d'épuration

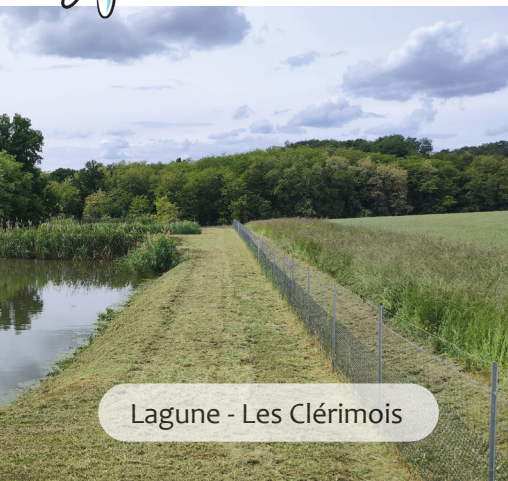
La CCVPO est maître d'ouvrage de neuf stations d'épuration, situées sur les communes suivantes : Arces, Cerisiers, Les Clérimois, Courgenay, Molinons, les Vallées de la Vanne (2), Vaudeurs et Villeneuve-l'Archevêque. Trois types de procédés d'épuration y sont déployés :

- **Les stations à boues activées**, qui reproduisent artificiellement le processus naturel d'auto-épuration des rivières (présentes à Villeneuve-l'Archevêque, Molinons et Arces).
- **Les lagunages**, dispositifs d'épuration biologique naturelle des eaux usées (à Les Vallées de la Vanne (Chigy), Les Clérimois, Courgenay et Vaudeurs).
- **Les filtres plantés de roseaux**, procédés épuratoires récents exploitant les capacités filtrantes naturelles des végétaux associés à des substrats minéraux comme le sable et le gravier (installés à Les Vallées de la Vanne (Theil-sur-Vanne), et, plus récemment, à Cerisiers).



Quelques chiffres clés

40 km de réseaux
13 postes de relèvement
9 stations d'épuration
160 000 m³ d'eaux usées traitées



Lagune - Les Clérimois



Filtres plantés de roseaux - Cerisiers

Comprendre le financement de l'assainissement collectif

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe a mis en place la PFAC. Cette contribution, fixée à 3 500 € par branchement, concerne les propriétaires de maisons individuelles ou de logements qui doivent se raccorder au réseau public d'assainissement, notamment dans le cadre de constructions neuves, d'extensions ou de changements d'usage.

Cette participation permet de financer les extensions ou la rénovation des réseaux d'assainissement du territoire.

Le paiement est exigible :

- Lors du raccordement effectif pour les constructions neuves ou existantes non raccordées.
- À la réalisation d'une extension ou d'un aménagement générant un nouveau raccordement.

À savoir :

- Le raccordement est obligatoire dans les 2 ans suivant la mise en service du réseau.
- Les travaux sur la partie privée du branchement sont à la charge du propriétaire.
- Une demande de raccordement doit être adressée à la CCVPO, et un contrôle de conformité est ensuite réalisé par le prestataire de la collectivité.

Mes démarches en 8 étapes

- 1 Je dépose ma demande d'autorisation d'urbanisme en mairie
- 2 J'obtiens l'arrêté de mon permis de construire ou déclaration préalable
- 3 Je démarre les travaux de construction
- 4 Je demande l'autorisation de raccordement auprès de la CCVPO
- 5 Je réalise après accord de la CCVPO, les travaux de raccordement au réseau public des eaux usées
- 6 Je contacte le prestataire de la CCVPO pour la réalisation du contrôle de conformité du branchement neuf
- 7 Je reçois le compte-rendu relatif au contrôle de conformité réalisé par le prestataire de la CCVPO
- 8 La trésorerie m'envoie par courrier L'avis de somme à payer pour le paiement de la PFAC



Le financement du service et son fonctionnement

Le service assainissement collectif est un service qui se gère en autofinancement. La recette principale du service est la taxe de la redevance assainissement liée à la facture de votre consommation d'eau.

Concernant le prix de l'eau, la CCVPO a pour objectif une harmonisation totale de celui-ci sur toutes les communes en assainissement collectif.

Une étude va être menée afin de déterminer le plus précisément possible, l'évolution et l'augmentation du prix de l'eau nécessaire, pour répondre aux attentes de l'Etat, tout en prenant en compte notre territoire et nos habitants.

L'importance d'un entretien régulier : les bons gestes au quotidien

Qu'il soit collectif ou non, tout assainissement nécessite un entretien régulier.

Pour le parc d'assainissement collectif de la CCVPO, un inventaire complet des équipements électromécaniques, mécaniques, électriques et hydrauliques a été réalisé. Il démontre que, malgré des opérations de maintenance préventive fréquentes, des casses et pannes peuvent survenir, en particulier sur les ouvrages dotés d'équipements spécifiques conçus pour limiter l'impact des déchets inadaptés.

Un geste que l'on pense anodin – comme jeter un déchet résistant, gras ou fibreux (lingette...) dans les toilettes – peut avoir des conséquences graves et coûteuses, telles que :

- Le bouchage des réseaux ;
- Des pannes récurrentes entraînant l'entretien et le remplacement onéreux des pompes de relevage ;
- Un impact environnemental direct, notamment la pollution des rivières ;
- Une augmentation des coûts d'assainissement, liée à des interventions de plus en plus fréquentes.

TOUT À L'ÉGOUT ?

NON, PAS TOUT !

Les lingettes, c'est pas dans les toilettes !

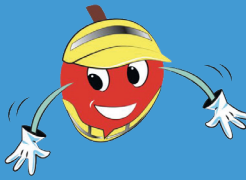


Les protections hygiéniques, les cotons-tiges, les masques, les rouleaux de papier WC, les gants, les lingettes, etc, même biodégradables !

PAS DANS LES TOILETTES !

Les lingettes biodégradables mettent plusieurs jours à se dissoudre... Et seulement quelques heures pour arriver en station d'épuration !

Elle ne peuvent donc pas être dissoutes !





AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Les déchets bouchent vos canalisations, dégradent les ouvrages d'assainissement, augmentent vos factures d'eau, vos impôts et polluent l'environnement.

Toute infraction peut donner lieu à une mise en demeure et à des poursuites devant les tribunaux compétents.



CCVPO
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA
VANNE
PAYS D'OTHE

Les principaux déchets responsables :

• Lingettes :

Elles ne se décomposent pas et forment des amas bloquant les pompes.

• Graisses et huiles de cuisine :

Elles se solidifient et s'accrochent aux parois.

• Couches, bandes chirurgicales, cotons-tiges, masques, protections hygiéniques :

Tous ces objets bloquent les pompes.

• Mégots de cigarette :

Ils contiennent des substances chimiques polluantes.

• Médicaments, emballages et produits chimiques :

Ils polluent l'eau et détériorent les unités de traitement.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Un outil essentiel pour accompagner le développement du territoire

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe est compétente pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document qui fixe les grandes orientations d'aménagement à l'échelle des 22 communes.



Il est important de noter que **la CCVPO n'est pas en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, déclarations préalables, etc.), qui restent du ressort des communes ou des services instructeurs désignés. Ce sont les maires des communes qui autorisent ou non les travaux, **en aucun cas la CCVPO**.

Approuvé le 26 mai 2021, le PLUi constitue depuis une feuille de route partagée pour organiser l'urbanisation, préserver les espaces naturels et agricoles, et encourager un développement harmonieux du territoire.

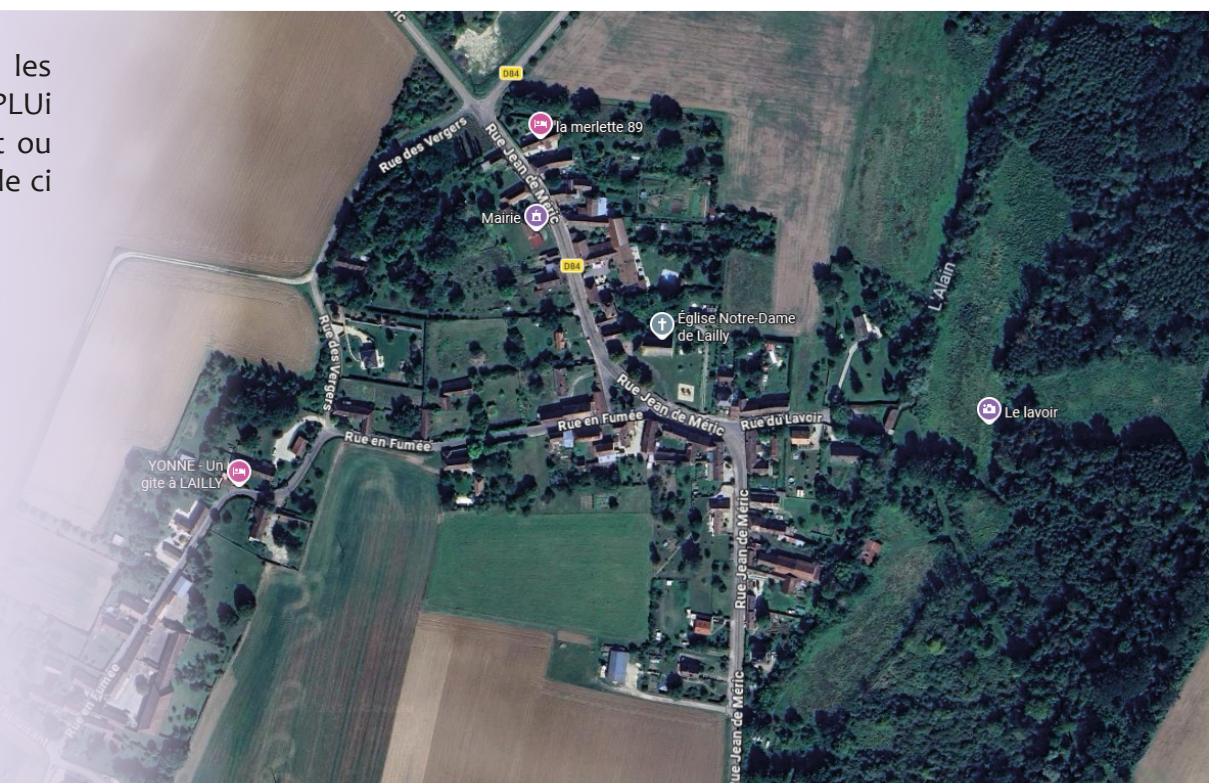
**Avant d'engager des travaux,
contactez impérativement votre mairie.**

Avant toute construction, extension, rénovation ou modification de votre bien, rapprochez-vous de votre mairie. Elle vous indiquera les règles d'urbanisme applicables à votre projet et les autorisations éventuellement nécessaires.

Coordonnées de votre mairie



Retrouvez tous les documents relatifs au PLUi sur notre site internet ou en scannant le QR code ci dessous :



TRAVAUX ET URBANISME : LES DÉMARCHES À NE PAS OUBLIER

Avant de lancer vos travaux, vérifiez les règles et obtenez les autorisations nécessaires.

Quelques démarches simples peuvent vous éviter bien des soucis.

CONSULTER LE PLUI INTERCOMMUNAL



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal définit les règles applicables à votre terrain : hauteurs, distances, matériaux, couleurs, clôtures, toitures, végétation...

Le PLUI est consultable sur le site internet de la CCVPO.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX



Elle concerne de nombreux travaux : changement de fenêtres, ravalement, clôture, abri de jardin, pergola, terrasse surélevée, piscine (selon la taille), panneaux solaires...

PERMIS DE CONSTRUIRE



Obligatoire pour les projets importants : extension au-delà d'un certain seuil, surélévation, construction neuve, garage indépendant, changement de destination avec modification de structure.

SECTEURS PROTÉGÉS



À proximité d'un monument historique ou dans un secteur patrimonial, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France est exigé.

Les règles sur les matériaux, couleurs, toitures, volets, panneaux solaires ou clôtures sont souvent plus strictes.

RÈGLES DE VOISINAGE



Vérifiez les limites de propriété, les servitudes, les droits de passage, les vues et les plantations.

Le respect du droit privé évite de nombreux conflits.

PISCINES : DES OBLIGATIONS MULTIPLES



Selon la taille et le type de bassin, une déclaration ou un permis peut être nécessaire.

PANNEAUX SOLAIRES : UNE DÉCLARATION FRÉQUENTE



Ils modifient l'aspect extérieur du bâtiment. Une déclaration préalable est généralement requise pour l'installation sur le toit ou en façade.

CHANGEMENT DE DESTINATION



Transformer un garage en chambre ou un local en logement constitue un changement de destination. Un certificat d'urbanisme opérationnel ou une déclaration ou un permis peut être requis.



N'oubliez pas la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à remplir à la fin des travaux.

LES RISQUES EN CAS D'OUBLI



Interruption des travaux par la mairie



Sanctions financières



Obligation de mise en conformité voire démolition



Difficultés lors de la vente et baisse de la valeur du bien



Refus d'assurance ou indemnisation limitée en cas de sinistre

LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Consultez le PLUI et renseignez-vous en mairie.
- ✓ Préparez vos démarches avant de signer devis et commandes.
- ✓ Conservez tous les documents et autorisations.
- ✓ Déclarez l'achèvement des travaux.
- ✓ Informez votre assureur de tout changement.
- ✓ Déclarez vos travaux aux services fiscaux.



À RETENIR

Anticiper les démarches d'urbanisme, c'est sécuriser votre projet, protéger votre patrimoine et éviter des coûts et des délais importants.



Pour toute question ou pour vous accompagner dans vos démarches, contactez votre mairie.

SERVICES TECHNIQUES

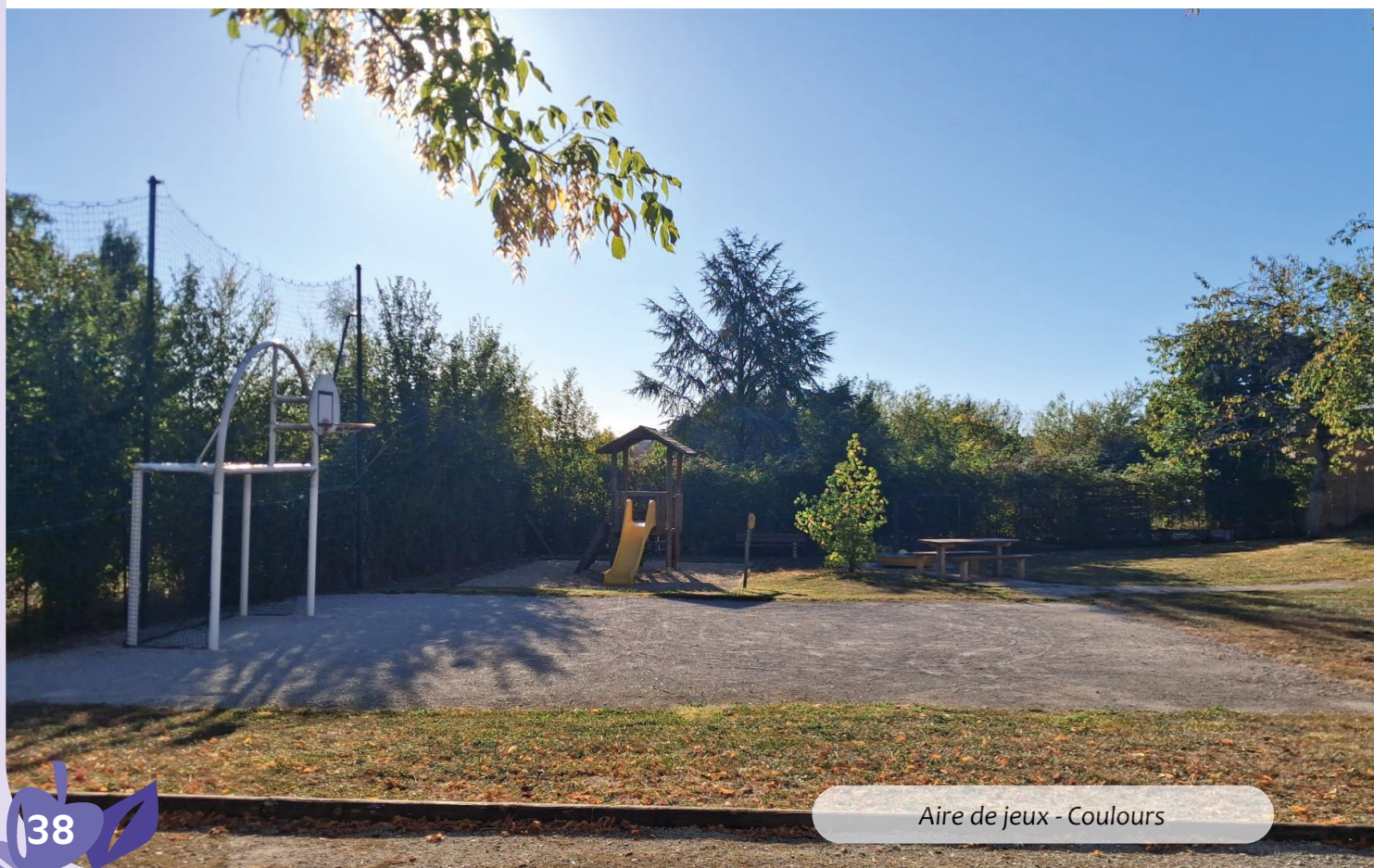
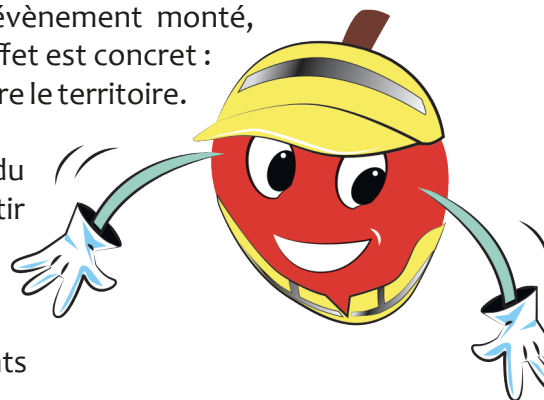
Ce qu'il faut savoir

Sur un territoire rural vaste de 401,20 km², la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) s'appuie sur une équipe technique engagée, aux compétences multiples. Ces femmes et hommes de terrain assurent, souvent dans l'ombre, la gestion, l'entretien et la valorisation des équipements intercommunaux.

Leur présence se devine dans chaque bâtiment entretenu, chaque évènement monté, chaque aire de jeu sécurisée. Leur travail est parfois invisible, mais son effet est concret : améliorer le cadre de vie des habitants, valoriser les communes et faire vivre le territoire.

Les agents techniques et d'entretien interviennent sur l'ensemble du territoire de la CCVPO et assurent des missions variées pour garantir le bon fonctionnement, l'entretien et la propreté des équipements intercommunaux. Ils assurent notamment :

- l'entretien des espaces verts ;
- la maintenance et l'entretien des bâtiments et équipements intercommunaux (gymnases, aires de jeux, bureaux, ...) ;
- le nettoyage et l'entretien ménager des locaux ;
- le suivi des Points d'Apport Volontaire (PAV) et la lutte contre les dépôts sauvages ;
- l'accueil, l'entretien et la bonne organisation des déchèteries intercommunales ;
- l'appui logistique lors des manifestations et des événements organisés sur le territoire.



Renforcement de la mutualisation des équipements pour les communes

Dans une logique de solidarité et d'optimisation des moyens, la Communauté de communes met à disposition des 22 communes membres un ensemble d'équipements événementiels : des barnums, une scène mobile, des grilles d'exposition, ainsi que du matériel technique comme une dameuse ou une tarière, sans oublier des équipements liés à la voirie tels qu'un radar pédagogique ou des séparateurs de voies.



Transports scolaires

La CCVPO veille à la sécurité des élèves

Chaque jour, les transports scolaires permettent aux élèves du territoire de rejoindre leur établissement.

Si l'organisation des transports scolaires relève de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la CCVPO joue un rôle de proximité essentiel : elle veille à la sécurité et au bien être des enfants grâce à la présence d'accompagnatrices.

Présentes à bord des cars, les accompagnatrices encadrent les élèves, veillent au respect des consignes de sécurité et contribuent au bon déroulement des trajets. Leur présence offre aux enfants un cadre rassurant et permet aux familles d'aborder les déplacements scolaires plus sereinement.

Cette mission de proximité s'inscrit pleinement dans l'engagement de la CCVPO en faveur des services du quotidien et de la sécurité des enfants du territoire.

Des aires de jeux sécurisées et bien entretenues pour nos enfants

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe s'engage pour la sécurité et le bon fonctionnement des aires de jeux présentes sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2022, une politique de suivi rigoureuse a été instaurée afin de garantir un contrôle annuel de ces espaces, en partenariat avec les communes membres. Ce dispositif vise à prévenir les risques et à assurer un cadre de jeu agréable pour les enfants.

Chaque commune reste responsable de l'achat, de l'installation et du renouvellement des équipements. De son côté, la CCVPO assure, chaque année, le contrôle réglementaire des installations, l'entretien des espaces verts autour des aires de jeux ainsi que les petites réparations nécessaires.

Ces interventions sont réalisées soit à la suite du rapport de contrôle, soit sur signalement des communes. Grâce à cette collaboration étroite, nous veillons collectivement à offrir des lieux de loisirs à la fois ludiques, sûrs et accueillants pour les plus jeunes.

Deux gymnases au service du territoire

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe assure la gestion de deux gymnases et de leurs terrains de sport attenants, situés sur son territoire : celui de Villeneuve l'Archevêque, dont elle est propriétaire, et celui de Cerisiers, propriété du Département mais géré par la CCVPO. Ces équipements sont des lieux de vie sportive essentiels, utilisés tout au long de l'année par de nombreuses associations et établissements scolaires.



Villeneuve l'Archevêque :

Ce gymnase de 1 651 m² comprend une grande salle de sport, une salle de gymnastique et un dojo. Il accueille régulièrement sept associations sportives, ainsi que le collège et deux écoles du territoire. Pour améliorer le confort des utilisateurs, une étude énergétique est en cours. Elle prévoit notamment l'installation de ballons thermo-dynamiques, qui permettront de renforcer la performance énergétique du bâtiment et d'offrir davantage de confort dans les vestiaires.

Cerisiers :

Bien que toujours propriété du Département, le gymnase de Cerisiers (1 400 m²) est géré au quotidien par la CCVPO. Il est aujourd'hui utilisé par cinq associations, neuf écoles du territoire et un établissement spécialisé.



Gymnase de Villeneuve-l'Archevêque

Des équipements mieux protégés

Face à plusieurs actes de vandalisme, la collectivité a décidé de renforcer la sécurité des deux équipements. Un système d'accès connecté a été déployé. Ce dispositif innovant nous permet de contrôler les entrées, d'éviter les intrusions, et de garantir une utilisation sereine des installations.



Gymnase de Cerisiers

France Services

Un accompagnement près de chez vous

Santé, famille, retraite, logement, impôts, emploi... les démarches administratives du quotidien peuvent parfois sembler complexes.

France Services vous accueille et vous accompagne dans un lieu unique, proche de chez vous.

Les conseillers France Services sont à votre écoute pour :

- vous informer et vous orienter ;
- vous accompagner dans vos démarches administratives ;
- vous aider dans l'utilisation des outils numériques ;
- imprimer, scanner ou envoyer des documents ;
- créer une adresse mail ou accéder à vos comptes en ligne ;
- un service humain et personnalisé.

Les 12 partenaires nationaux



France services



Villeneuve l'Archevêque

La Poste - 1b, Place de la Liberté
89190 Villeneuve l'Archevêque
03 86 67 52 97



Les Vallées de la Vanne (Theil sur Vanne)

5 route du Miroir
89320 Les Vallées de la Vanne
03 73 74 95 80



L'ADIL de l'Yonne

Des réponses à vos questions sur le logement

Se loger, entretenir son logement, préparer des travaux ou régler un litige... les questions liées à l'habitat sont nombreuses et parfois complexes. Dans l'Yonne, l'ADIL 89 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) propose un service public gratuit, neutre et indépendant pour vous informer et vous accompagner.

Que vous soyez locataire, propriétaire ou copropriétaire, l'ADIL 89 vous apporte des réponses adaptées à votre situation :

- **Des juristes spécialisés** vous conseillent sur la location, la copropriété, l'achat d'un logement, le prêt immobilier, la fiscalité ou encore les relations entre propriétaires et locataires.
- **Une conseillère sociale** peut vous accompagner face aux situations de logement non décent et aider locataires et propriétaires à rechercher des solutions.

Des conseillers France Rénov' vous orientent dans vos projets de rénovation : économies d'énergie, adaptation du logement à la perte d'autonomie, amélioration de l'habitat... Ils vous aident également à identifier les travaux à prioriser et les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Besoin d'un renseignement, d'un conseil avant de vous engager ou d'un accompagnement dans votre projet ? L'ADIL 89 est à votre écoute, quel que soit votre statut ou votre projet.

Prenez rendez-vous

Les consultations sont gratuites et se font sur rendez-vous, en ligne ou par téléphone au 03 86 72 16 16.

Plus d'informations : www.adil89.org



Rendez-vous en ligne



adil
de l'Yonne

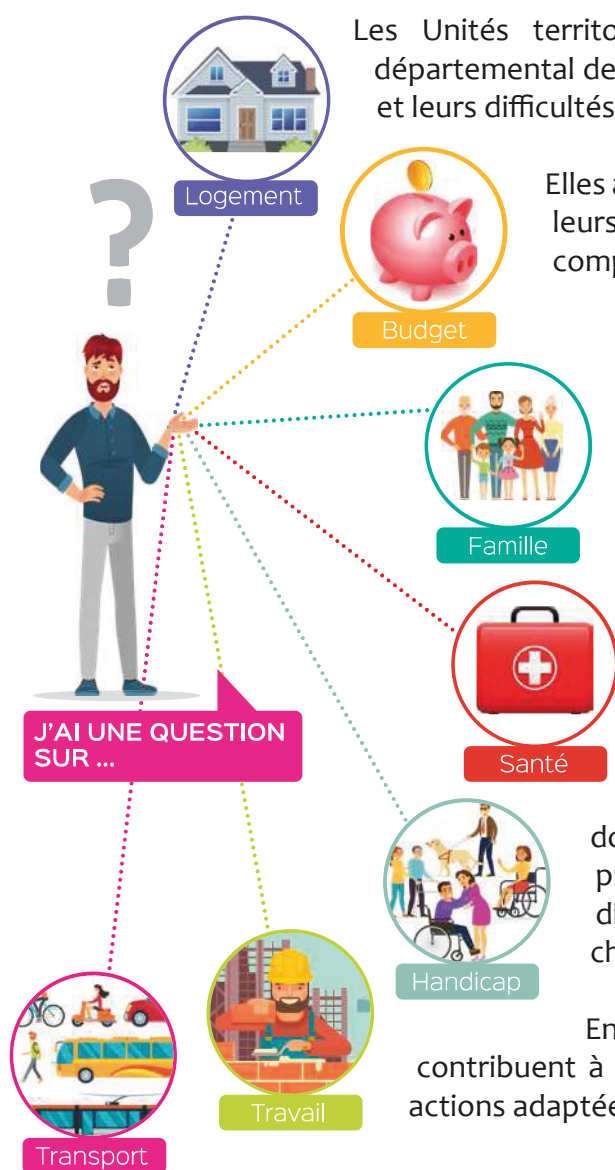
avec

France
Rénov'
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

ADIL de l'Yonne

Unités territoriales de solidarité de l'Yonne

Permanences sociales de proximité



Les Unités territoriales de solidarité (UTS) sont des services du Conseil départemental de l'Yonne qui accompagnent les habitants dans leurs démarches et leurs difficultés du quotidien.

Elles accueillent, informent et orientent les personnes en fonction de leurs besoins. Leurs équipes sont composées de professionnels aux compétences complémentaires :

- Assistants de service social ;
- Conseillers en économie sociale et familiale ;
- Éducateurs ;
- Médecins ;
- Sages-femmes ;
- Puéricultrices ;
- Infirmiers ;
- Psychologues.

Elles comptent également des personnels administratifs, comme les agents d'accueil, les référents et les cadres.

Les UTS accompagnent les habitants dans de nombreux domaines : accès aux droits, parentalité, santé, insertion professionnelle, handicap, vieillissement et prévention des difficultés sociales. Elles évaluent les situations et orientent chacun vers les services ou les dispositifs adaptés.

En lien avec les élus locaux et les partenaires du territoire, elles contribuent à identifier les besoins des habitants et à mettre en place des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Des permanences sont proposées sur le territoire sur rendez-vous, dans les lieux suivants :

Mairie de Villeneuve-l'Archevêque – 1 place de la Liberté
France Services de Theil-sur-Vanne – 5 route du Miroir

Contact :

UTS du Sénonais
Unité Territoriale de Solidarité du Sénonais
26, Rue Carnot, 89100 Sens
03 86 83 67 00

Guide de l'UTS



PMI

(Protection Maternelle Infantile)

Écouter, informer, conseiller et accompagner :

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service départemental de proximité qui accompagne les familles et les enfants, gratuitement, à différents moments de leur vie.

La PMI intervient notamment autour de la grossesse, de la naissance, de la petite enfance et de la parentalité, avec une attention particulière portée à la santé et au bien-être des enfants de 0 à 6 ans. Elle propose un accompagnement à la fois médical et social, adapté aux besoins de chaque famille.

Sur le territoire, plusieurs professionnels sont à votre écoute :

- Une infirmière de PMI propose des consultations de puériculture, de la naissance à 6 ans, à la Maison de santé de Villeneuve-l'Archevêque, le deuxième jeudi après-midi de chaque mois, sur rendez-vous.
- Une sage-femme propose des visites à domicile ainsi que des consultations à Sens et des séances de sophrologie prénatale.



Pour les futurs parents et les femmes enceintes

- Suivi de grossesse par une sage-femme de PMI ;
- Entretiens prénataux précoces pour préparer l'arrivée du bébé ;
- Visites à domicile pour les futures mamans (notamment en cas de grossesse à risque) ;
- Ateliers collectifs : yoga prénatal, préparation à la naissance, échanges entre futurs parents ;
- Informations sur les droits, la santé, l'allaitement et la parentalité.



Pour les jeunes parents et les nourissons

- Visites à domicile de l'infirmière-puéricultrice après le retour de maternité ;
- Entretiens postnataux précoces avec une sage-femme pour mieux accompagner les jeunes mères dans les semaines qui suivent la naissance afin de repérer, entre autres, les premiers signes de la dépression post-partum (DPP) ;
- Consultations médicales et de puériculture gratuites : suivi du poids, croissance, éveil, sommeil, vaccinations, croissance, développement ;
- Conseils personnalisés sur l'alimentation, l'allaitement, les pleurs, le rythme du bébé ;
- Ateliers parents-enfants collectifs (selon secteur géographique) : massage bébé, portage physiologique, alimentation du jeune enfant, éveil sensoriel, lecture et jeux, marche des parents ;
- Accompagnement si besoin d'un soutien à la parentalité (écoute, orientation, aide au lien parent-enfant).



Bientôt sur notre territoire

De nouveaux ateliers collectifs autour du massage bébé seront prochainement proposés. L'occasion de découvrir des gestes simples pour favoriser la détente et le bien-être de votre bébé, apaiser certains petits inconforts et partager un moment privilégié avec lui, tout en échangeant avec d'autres parents.

Renseignements

PMI du Sénonais – UTS du Sénonais

26 rue Carnot – 89100 Sens

03 86 83 67 08 - pmi@yonne.fr



Pour accompagner le développement de l'enfant

- **Bilans de santé** en école maternelle (BSEM) à 3-4 ans : dépistage des troubles visuels, auditifs et du langage ;
- **Orientation vers les professionnels de santé** si besoin (orthophoniste, psychomotricien, ...) ;
- **Accompagnement spécifique** des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Pour les parents au quotidien : un lieu d'écoute et de soutien

- Conseils et accompagnement sur la **parentalité, l'éducation et la vie de famille** ;
- Orientation vers les modes d'**accueil du jeune enfant** (crèches, assistants maternels, maisons d'Assistantes Maternelles) ;
- **Aide à la recherche d'un mode d'accueil** via le site du Département de l'Yonne ;
- Soutien dans les situations de **vulnérabilité ou d'isolement**.

Des lieux d'écoute, de santé et de prévention

- **Centres de Santé Sexuelle (CSS)** accessibles à tous, y compris aux mineurs non accompagnés ;
- **Consultations médicales gratuites** et confidentielles : contraception, dépistage, Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ;
- Entretiens de **conseil conjugal et familial** ;
- **Interventions en collèges et lycées** sur la vie affective et sexuelle.

Relais Petite Enfance (RPE)



Relais « Passerelles »

ram-passerelles@stclement.fr

03 68 89 00 45

Rue de la Ballastière

89100 Saint-Clément



Relais Petite Enfance Passerelles

Le RPE Passerelle est un service gratuit de proximité dédié à la petite enfance. Il propose un espace d'écoute, d'information et d'échange pour :

- les parents et futurs parents ;
- les assistants maternels ;
- les professionnels de la petite enfance.

Le RPE informe les familles sur les différents modes d'accueil du jeune enfant et les accompagne dans leurs démarches. Il favorise également les rencontres et les échanges entre les familles et les professionnels du territoire.

Derrière chaque journée d'accueil se cachent des temps d'éveil, des moments de jeux et des rituels qui rythment la journée. Le RPE propose des animations et des temps collectifs adaptés aux jeunes enfants, en partenariat avec les acteurs et associations locales.

Ces rendez-vous sont autant d'occasions pour les enfants de découvrir, jouer et se socialiser, mais aussi pour les parents et les professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques et leurs questions.

PASSERELLES

Découvrez le film

Ce film illustre l'engagement quotidien des assistants maternels : accueillir, accompagner et participer à l'éveil des tout-petits dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Une belle occasion de découvrir la richesse de ce métier au cœur de la petite enfance.



Aide à domicile

Aide à domicile en milieu rural (ADMR) Service de soins infirmiers à domicile

Présente sur le territoire, l'association A.D.M.R. accompagne les personnes âgées et les habitants ayant besoin de soins à domicile.

Le service propose notamment des soins infirmiers à domicile et un accompagnement personnalisé adapté aux besoins de chacun.

Basée à Villeneuve-l'Archevêque, l'association intervient sur toutes les communes du territoire grâce à une équipe de professionnels qualifiés (aides soignantes, infirmières, ...).

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services à Domicile (UNA)

Présente à Cerisiers et à Villeneuve-l'Archevêque, l'UNA Cerisiers accompagne les personnes âgées, fragilisées ou en perte d'autonomie afin de favoriser leur maintien à domicile dans les meilleures conditions.

L'association propose de nombreux services du quotidien :

- aide à la toilette, lever et coucher ;
- entretien du logement et du linge ;
- préparation des repas, courses ;
- accompagnement aux rendez-vous médicaux.

Les interventions sont assurées par des professionnels qualifiés, avec une approche centrée sur l'écoute, la proximité et le respect des besoins de chacun.

Membre du réseau UNA Yonne, l'association s'inscrit dans une démarche solidaire et non lucrative, plaçant l'humain et la qualité du service au cœur de son action.



ADMR

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
Cerisiers – Villeneuve-l'Archevêque
Maison de Santé
2 Place de la Liberté, 89190
Villeneuve-l'Archevêque
03 86 86 77 10
fedes89.admr.org
info@admr.org



UNA

73 Rue du Général de Gaulle, 89320
Cerisiers
03 86 96 40 08

Permanence à Villeneuve
l'Archevêque le vendredi de 9h30 à
12h00
Maison de santé – bureau n°5
2 Place de la Liberté, 89190
Villeneuve-l'Archevêque

unayonne.net/una-cerisiers
contact@una-cerisiers.fr

Service d'Autonomie à Domicile (SAD)

Numéro unique

03 73 74 86 58

contact@sad-vanne-et-otho.fr



Pour un meilleur accès aux soins

Bien que la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe ne dispose pas de la compétence santé, elle est attentive aux enjeux de santé publique sur le territoire. Face à une démographie médicale en tension et aux difficultés d'accès aux soins rencontrées par les habitants, la CCVPO s'engage, aux côtés des acteurs compétents, en faveur d'une meilleure connaissance de l'offre de santé locale.

Numéros utiles

En cas d'urgence ou de besoin médical, voici les numéros essentiels à connaître :

SAMU 15	Pompiers 18	Police 17	Centre Hospitalier de Sens 03 86 86 15 15	Clinique Paul Picquet 03 86 95 86 86	Clinique Ker Yonnec 03 86 66 66 66
Numéro d'urgence européen 112	Urgences sourds et malentendants 114	Centre antipoison 03 83 22 50 50	Clinique du Sénonais 03 86 95 84 00	Établissements de santé du territoire	Espace Santé Simone Veil 0 890 64 32 02
Enfant en danger 119	Drogue info service 0 800 23 13 13	Prévention suicide 3114	MSP des Champs Plaisants 03 53 32 07 07	SOSM La Providence 03 86 65 81 91	CAMSP de Sens 03 86 83 71 60
SOS Médecins 3624 ou 0 820 80 02 01					

Le saviez-vous ?

La commune de Villeneuve l'Archevêque a été identifiée comme prioritaire par le SMUR et le SAMU, en raison de sa distance avec l'hôpital le plus proche.

Pour améliorer l'accès aux soins d'urgence, une zone d'atterrissage a été aménagée sur une parcelle appartenant à la Communauté de communes, à proximité du gymnase de Villeneuve l'Archevêque.

Cette initiative, portée en partenariat avec le Conseil Départemental, renforce la sécurité et la réactivité des services d'urgence dans la région.



© Photo Stéphane Gimard - Helicopassion

Le Médicobus

Le MÉDICOBUS est un cabinet médical mobile, porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Yonne, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, l'Assurance Maladie de l'Yonne, le Département de l'Yonne et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce projet innovant s'inscrit dans la mission d'amélioration de l'accès aux soins pour tous sur le territoire du Nord de l'Yonne.

OBJECTIF : proposer des consultations médicales programmées, dans les communes rurales du nord Yonne, pour faciliter l'accès aux soins des habitants, en particulier les plus fragiles ou isolés.

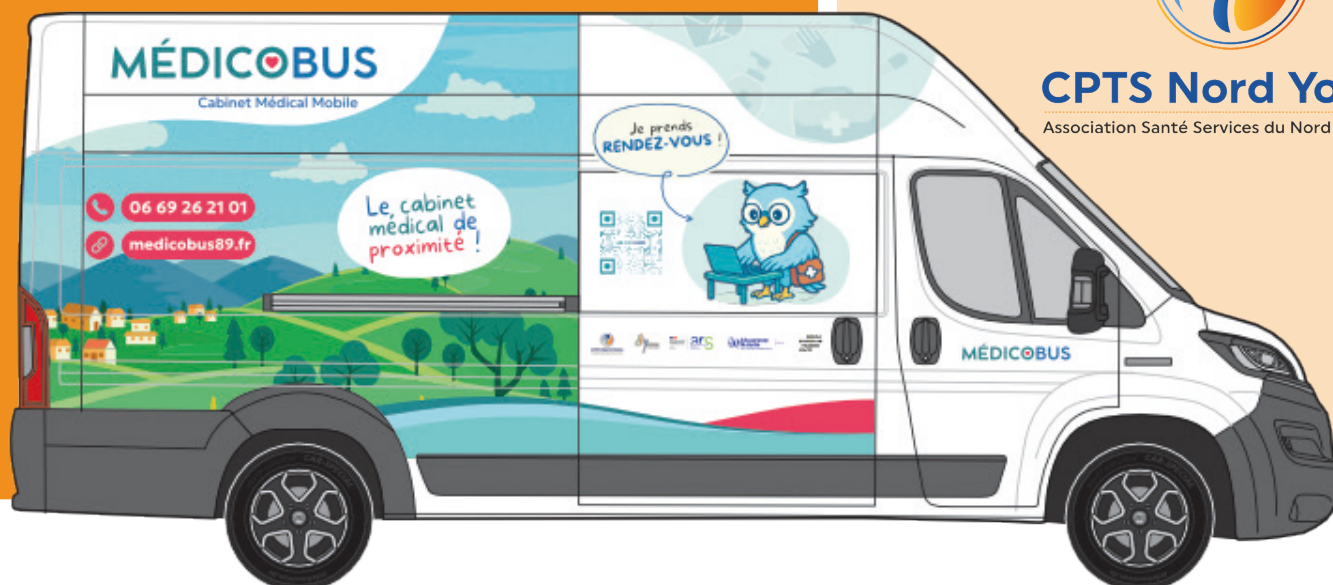
A qui s'adresse le Médicobus ?

- Patients de + 65 ans ;
- Patients atteints de pathologies chroniques reconnues comme Affection de Longue Durée (ALD) (diabète, insuffisance cardiaque, maladies respiratoires, ...) nécessitant un suivi médical régulier ;
- Patients sans médecin traitant ;
- Patients isolés.



CPTS Nord Yonne

Association Santé Services du Nord de l'Yonne



Des consultations programmées près de chez vous

Le Médicobus propose des consultations médicales sur rendez-vous, directement dans les communes du nord de l'Yonne.

Chaque passage permet d'assurer une prise en charge de proximité, en lien avec les professionnels de santé du territoire.

Types de consultations proposées

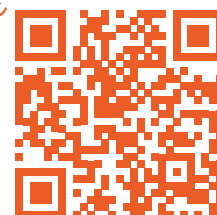
- Suivi des pathologies chroniques : diabète, hypertension, insuffisance cardiaque, maladies respiratoires, Affection de Longue Durée (ALD) reconnues...
- Bilans de santé, prévention, vaccination
- Renouvellement ponctuel d'ordonnance, dans le respect du dossier médical

L'équipe à bord du Médicobus

Un binôme de professionnels de santé de la CPTS Nord Yonne composé d'un médecin généraliste et d'un(e) infirmier(e) Diplômé d'État Libéral (IDEL) assure en coopération la prise en charge des patients.

Une secrétaire médicale assurera en amont la prise de rendez-vous par téléphone et/ou par internet.

Prise de rendez-vous



MÉDICOBUS

Professionnels de santé sur le territoire

Le territoire de la Vanne et du Pays d'Othe dispose d'un réseau de professionnels de santé varié et accessible, couvrant l'ensemble des besoins essentiels : médecine générale, soins infirmiers, rééducation, accompagnement psychologique, thérapies complémentaires, services à domicile et structures d'accueil pour les seniors.

Pharmacies

Pharmacie de Cerisiers

24 Rue du Général de Gaulle
89320 Cerisiers
03 86 96 21 77
(Fax : 03 72 27 95 98)

contact@pharmaciedecerisiers.fr

Du lundi au vendredi :
09h00-12h15 / 14h00-19h00
Samedi : 09h00-12h00

—● Cabine de téléconsultation

Pharmacie de la Liberté

6 Place de la Liberté
89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 86 74 08

pharmacie-villeneuve-larcheveque.pharm-upp.fr

Du lundi au vendredi :
09h15-12h00 / 14h00-18h30

—● Cabine de téléconsultation



Dentistes



Cabinet dentaire

34 Rue Pasteur
89190 Villeneuve-l'Archevêque
03 86 86 72 28

Fatih SAHIN, Mountacer TRRAF
(Chirurgie dentaire)

Hafize INAN
(Chirurgie dentaire et orthodontie)

Hilal CAN
(Pédodontie)

Maison de santé de Cerisiers

Place de l'Église – 89320 Cerisiers - 03 86 96 22 73



Médecine
générale



Médecine
générale



Chirurgie viscérale,
bariatrique, digestive

Cabinet paramédical

Hypnose, PNL coaching
christophe.bourgeois89320@orange.fr
06 83 52 51 13



Cabinet infirmier
03 86 96 21 17

Maison de santé de Villeneuve-l'Archevêque

2 Place de la Liberté – 89190 Villeneuve-l'Archevêque - 03 86 97 62 90



Médecine
générale



Cabinet infirmier - 06 23 90 50 43

Cabinet paramédical

Hypnose, PNL coaching
06 83 52 51 13
christophe.bourgeois89320@orange.fr



Psychologue



Ostéopathe D.O

Cabinet d'infirmiers et d'infirmières



Arces-Dilo

23 bis Grande Rue

- **Christelle ERGO**
07 82 89 73 49
- **Marion MULLER**
06 80 88 56 03

Les Vallées de la Vanne

1 Rue du Guichet, Chigy

- **Nathalie BOIGNET**
07 61 42 92 92
- **Amandine HURON**
06 83 87 37

Cerisiers

Maison de santé

Place de l'Église

- **Françoise COUROUX**
 - **Pauline BERTIN**
 - **Blanche CHEVALLIER**
- 03 86 96 22 73

Molinons

Permanence à la Mairie

- **Paula DE SOUSA**
06 98 48 66 24
- Les lundis de 7h à 7h30

Villeneuve-l'Archevêque

Maison de santé

2 Place de la Liberté

- **Stéphanie ROSSIGNOL**
 - **Virginie FAVIN**
 - **Anne-Sophie KOHL**
- 03 86 97 62 90

Courgenay

7, Grande rue

- **Sophie MARTINS**
 - **Nélia MARTINS**
- 03 86 66 57 78

62 Rue de la République

- **Claudine MAUCHOSSÉ**
03 86 86 89 38
- **Martial RAGOT**
03 86 86 72 25

Kinésithérapeutes

Margaux WILHELM

03 86 95 13 61

24 Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

Luana SILVERIO

03 86 95 93 55

24 Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

Aurélie DEPARNAY BABRON

03 86 95 13 61 24

Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

Florentina JEHANNO

03 86 64 77 03

12 bis Route de Bagneaux, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

Éric GALTIER

03 86 96 21 44

2 Rue du Marché, 89320 Cerisiers

Psychopraticien Art thérapie

Christophe RAMON

09 61 21 10 48

30 Rue du Château d'Eau,
La Longuerie - 89320 Cerisiers

Ostéopathes

Romain VORS

06 77 92 48 16

Maisons de santé de Villeneuve l'Archevêque

Aude-Claire EINHORN

07 43 01 53 51

12, rue du Roncier - Les Vauvillons, 89320 Fournaudin

Établissements médico-sociaux

Hébergement pour personnes âgées

Résidence Saint Ebbon - EHPAD

Situé à Arces-Dilo, l'EHPAD Saint-Ebbon accueille les personnes âgées dans un cadre sécurisé et convivial, adapté aux personnes dépendantes et/ou atteintes de troubles cognitifs, notamment de la maladie d'Alzheimer.

L'établissement dispose de 70 chambres individuelles, de 4 places d'hébergement temporaire et d'une unité protégée dédiée. Les résidents bénéficient de nombreux espaces de vie et d'activités : salons, bibliothèque, salle de kinésithérapie, salon de coiffure ou encore salle Snoezelen.

L'EHPAD possède également sa propre cuisine, où sont préparés chaque jour des repas traditionnels par le chef et son équipe, contribuant au bien-être et à la qualité de vie des résidents.



Résidence Saint Ebbon

43 bis Route de Saint-Florentin, 89320 Arces-Dilo
secretariat@sainteibbon.fr - 03 86 67 29 00
sainteibbon.fr

Résidence du Bois Lancy - Maison de retraite



Résidence du Bois Lancy

6 Ruelle de la Pierratte, 89190 St-Maurice-aux-Riches-Hommes
accueil@residenceboislancy.com - 03 86 88 94 94
residenceboislancy.com

Située à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, la Résidence Bois Lancy accueille les personnes âgées dans un cadre sécurisé, chaleureux et verdoyant, favorisant le bien-être et la qualité de vie des résidents.

L'établissement dispose de chambres individuelles personnalisables, d'espaces communs lumineux et d'un parc arboré propice à la détente.

Une équipe de professionnels assure un accompagnement personnalisé 24h/24, dans le respect des besoins de

chacun. La résidence propose également des activités variées (gym douce, ateliers créatifs, jardinage, animations culturelles) ainsi que des repas équilibrés, préparés sur place pour répondre aux besoins nutritionnels des résidents tout en privilégiant le plaisir et la convivialité.

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Agir ensemble pour la santé de tous

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coopération qui vise à améliorer la santé et le bien-être des habitants d'un territoire. Il a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des réponses adaptées aux besoins de la population.

Porté conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales, il rassemble de nombreux acteurs : professionnels de santé, associations, institutions publiques, services sociaux et structures intervenant dans les domaines de l'éducation ou de l'habitat.

Le CLS permet de coordonner les initiatives locales autour de plusieurs priorités : la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et la promotion de la santé.

Sept axes pour répondre aux besoins des habitants

Le CLS du Nord de l'Yonne se décline en 21 actions réparties autour de 7 axes thématiques :

Appui à l'amélioration de la
démographie médicale - Accès
aux soins - Attractivité

Prévention, promotion des
comportements favorables à
la santé

Parcours de soins des
personnes vulnérables

Santé des enfants
et des jeunes

Santé mentale

Santé environnement

Ces actions ont vocation à évoluer
tout au long du contrat, en fonction
des besoins et des opportunités du
territoire.

Coordination, animation
et évaluation

L'objectif : favoriser un accès à la santé plus équitable et
améliorer le bien-être de tous les habitants du Nord de
l'Yonne.

Contactez le CLS du Nord de l'Yonne

21, boulevard du 14 Juillet, 89100 Sens
contact@cls-nordyonne.fr - 03 86 65 80 40



En savoir plus



CONTRAT LOCAL
DE SANTÉ
NORD YONNE





CCVPO
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA **VANNE**
ET DU PAYS D'OTHE



JEU D'ENQUÊTE

Ouvrez le grimoire,
saisissez votre mallette
et partez à l'aventure !

LES GARDIENS DE LA VANNE

De village en village, explorez la Vanne et le
Pays d'Othe à la recherche des indices laissés
par une mystérieuse confrérie !



Observation, logique et esprit d'équipe seront
vos meilleurs alliés pour résoudre les énigmes
et percer le secret des Gardiens de la Vanne.

[HTTPS://CCVANNEPAYSOTHE.FR/ENQUETE-GAME/](https://ccvannepaysothe.fr/enquete-game/)



CCVPO
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA
VANNE
ET DU
PAYS D'OTHE

Sens
Intense
TOURISME • ATTRACTIVITÉ

